

Projet de parc éolien de Gourvillette (17)

Mémoire en réponse aux remarques et observations formulées lors de l'enquête publique

Le projet éolien de Gourvillette, porté par la société GOURVILLETTE ENERGIES, prévoit l'installation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Gourvillette dans le département de Charente-Maritime (17). Du 13 décembre 2018 au 15 janvier 2019, ce projet a fait l'objet d'une enquête publique de 6 permanences.

Dans son procès-verbal, remis en main propres au maître d'ouvrage le 18 janvier 2019 en mairie de Gourvillette, le commissaire enquêteur a demandé au pétitionnaire d'apporter des précisions et des réponses aux observations émises au cours de l'enquête publique.

Ce mémoire constitue les réponses de la maîtrise d'ouvrage aux thèmes relevés par le commissaire enquêteur dans le procès-verbal de synthèse, ainsi qu'aux autres contributions et avis déposés par le public au cours de la période d'enquête publique.

Participation et observations :

Le porteur de projet remercie toutes les personnes qui ont exprimé leur avis lors de cette enquête publique.

En premier lieu il est pris acte des avis favorables émis par les habitants, ainsi que l'avis favorable des conseils municipaux de Gourvillette et que des communes consultées. Ces avis sont cohérents avec la participation volontaire d'habitants qui ont investi dans ce projet d'énergies renouvelables sur leur territoire. Au total 77 prêteurs locaux ont mobilisé la somme de 68 400 € lors de la campagne de financement participatif menée à l'automne 2018 via la plateforme Lendosphère. Ces observations démontrent l'attachement des habitants à la transition énergétique et leurs souhaits d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en termes de production d'énergies renouvelables, reconnaissant notamment le bienfondé de l'éolien pour l'environnement et pour l'économie locale.

23 communes étaient concernées par l'enquête publique de ce projet, soit un territoire où vivent 8158 habitants¹. Seulement 85 personnes se sont exprimées et dont 48 sont des habitants de la commune de Gourvillette, dont 22 n'y résident pas à l'année. Le maître d'ouvrage se félicite des avis favorables qui ont été émis pour la plupart par des habitants de Gourvillette, y résidant à l'année.

¹ Source INSEE - fichier d'ensemble des populations légales en 2016

Table des matières

1.	Proximité	3
2.	Santé, nuisances sonores et visuelles	3
3.	Dépréciation immobilière.....	5
4.	Impact paysager, architectural, présence visuelle, pollution lumineuse.....	6
5.	Environnement, pollution des sols, faune et flore	8
6.	Nombre, saturation, encerclement, taille, quota atteint.....	9
7.	Qualité du dossier, objectivité, doutes	10
8.	Perturbations techniques, radio, télévision	12
9.	Aspects économiques, rendement, coût pour la collectivité, utilité, apport budgétaire .	12
10.	Manque ou absence d'information et de consultation.....	13
11.	Risques (projection, effondrement)	16
12.	Atteinte tourisme et attractivité territoire, impact économique	16
13.	Acceptabilité sociale, création de tensions dans la population	17
14.	Démantèlement, recyclage	17
15.	Energie propre, renouvelable, alternative au nucléaire	17
16.	Opposition générale à l'éolien	19
17.	Structures du territoire.....	19
18.	Enrichissement au détriment de la collectivité	19
19.	CO2, pollution.....	19



Le projet éolien de Gourvillette respecte l'ensemble des recommandations du rapport de l'Académie Nationale de Médecine.

L'éolien est sans risque pour la santé, bénéfique pour la qualité de l'air et indispensable à la transition énergétique, elle-même nécessaire pour le bien de la planète et l'ensemble de ses habitants.

1.2 Éolien et infrasons

L'étude la plus complète et sérieuse sur les infrasons est certainement celle réalisée par l'ANSES. Publiée en mars 2017, c'est le résultat de 3 ans d'étude d'un groupe d'expert qui a analysé 600 documents et réalisés des campagnes de mesures sur site résumé. Leur travail est résumé en 300 pages. Et conclut assez clairement que les infrasons d'origines éoliens ne peuvent être la cause de troubles chez les riverains.

« En l'état actuel des connaissances, aucun mécanisme physiologique n'est directement relié à une exposition spécifique générée par les bruits ou les vibrations émis par les éoliennes. Les études expérimentales concernant plus particulièrement les infrasons et basses fréquences sonores sont peu nombreuses et ne soutiennent pas l'hypothèse de l'existence d'un effet. » et « Un faible nombre d'études scientifiques se sont intéressées aux effets potentiels sur la santé des infrasons et basses fréquences produits par les éoliennes. L'examen de ces données expérimentales et épidémiologiques ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes » (pages 207 et 14, rapport ANSES, mars 2017).

L'ANSES conclut assez clairement que les infrasons d'origines éoliens ne peuvent être la cause de troubles chez les riverains.

1.3 Éolien et acoustique

Malgré les contre-vérités circulant, l'expertise scientifique démontre l'absence d'effet néfaste de l'éolien pour les riverains.

Tel que cela a été décrit dans le paragraphe 1.1 de ce mémoire, le parc éolien de Gourvillette a été conçu de telle sorte **qu'aucune éolienne ne se trouve à moins de 700m de la première habitation**, ce afin d'assurer une meilleure protection des habitants des émissions sonores des éoliennes.

L'étude d'impact présente qu'il existe un risque de dépassement des seuils réglementaires dans le cas où les éoliennes tourneraient sans plan de gestion acoustique. Pour supprimer ce dépassement un plan de gestion a été défini, permettant au **parc éolien de fonctionner tout en respectant la réglementation**.

L'exploitant du parc est tenu de respecter la réglementation acoustique, il est responsable de la bonne mise en place du plan de gestion acoustique. Ce plan de gestion est programmé dans le système interne des éoliennes puis il est mis en place automatiquement lorsque les conditions le nécessitent (vitesses du vent, directions du vent, heure de la journée et de la nuit...).

Des mesures de réception acoustiques seront réalisées une fois le parc construit, afin de valider les simulations de l'étude d'impact et d'adapter le cas échéant les plans de gestion des éoliennes pour respecter la réglementation au regard de l'arrêté ICPE d'Août 2011.

Le service d'Etat de l'inspection des installations classées pour l'environnement (ICPE), veille également au respect de la réglementation et contrôle régulièrement les parcs éoliens.

Enfin, une fois le parc éolien construit, le maître d'ouvrage mettra à disposition de la population un registre en mairie de Gourvillette afin que les habitants puissent faire part de potentielles gênes

1. Proximité

1.1 Distance aux habitations

Le pétitionnaire tient à rappeler ici que la réglementation en vigueur impose un recul de 500m des éoliennes par rapport aux zones habitables. Le parc éolien de Gourvillette a été conçu avec un recul de **700m minimum**, en concertation avec les élus et les services de la préfecture, notamment lors de la présentation du projet au guichet unique à la Rochelle le 24 juin 2014 en présence du préfet et du sous-préfet.

Le maître d'ouvrage est donc allé au-delà des exigences de la réglementation en vigueur, la distance retenue entre première éolienne et premières habitations étant le **fruit d'une concertation préalable**.

2. Santé, nuisances sonores et visuelles

Les thèmes de la santé, de la sécurité et l'acoustique ont été étudiés et traités avec attention pour le projet éolien de Gourvillette. Les méthodologies d'études, la bibliographie, les données récoltées, les analyses et les conclusions de ces trois thèmes sont présentés au sein de l'étude d'impact et de l'étude de dangers. Le porteur de projet regrette les remarques infondées issue des discours de personnes ouvertement opposées à l'éolien, qui polluent le débat et répandent des peurs infondées.

1.1 Eolien et Santé

Le rapport de l'Académie National de Médecine reconnaît de syndrome éolien comme étant subjectif, et conclut « *L'éolien terrestre présente indubitablement des effets positifs sur la pollution de l'air et donc sur certaines maladies (asthme, BPCO, cancers, maladies cardio-vasculaires). Par ailleurs, il ne semble pas induire directement des pathologies organiques.* » (Page 18 du rapport de l'Académie Nationale de Médecine, mai 2017).

Enfin l'Académie Nationale de Médecine recommande page 18 : « *Dans le double souci d'améliorer l'acceptation du fait éolien et d'atténuer son retentissement sanitaire, direct ou indirect, sur une frange de la population de riverains, le groupe de travail recommande : de faciliter la concertation entre les populations riveraines et les exploitants ainsi que [...] de s'assurer que l'enquête publique est conduite avec la rigueur décrite dans les textes et effectivement mise en œuvre, et de veiller à ce que les riverains se sentent mieux concernés par les retombées économiques* ».

Le projet éolien de Gourvillette a été mené dans la droite ligne de cette recommandation, le projet ayant fait l'objet d'une concertation approfondie. Ce mémoire est une des composantes de la rigueur avec laquelle Gourvillette Energies développe ce projet, et a pris en compte la recommandation de l'académie de Médecine.

L'étude la plus documentée et pouvant être considérée comme la plus aboutie à ce jour au sujet de l'éolien et de la santé est celle réalisée par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Elle a publié le 30 mars 2017 cette étude de 283 pages sur l'impact d'éventuelles nuisances sonores des éoliennes sur la santé, dont la conclusion est que, malgré l'analyse de toutes sortes de bruits (sons, infrasons inaudibles, etc.), **il n'y a pas d'arguments scientifiques suffisants prouvant « l'existence de risques sanitaires liés aux expositions aux bruits des éoliennes ».**

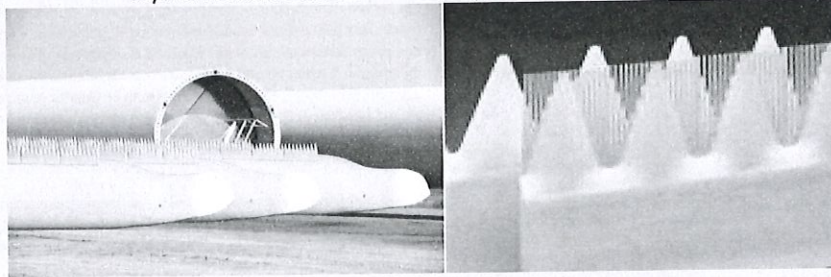
sonores, afin que l'exploitant du parc éolien puisse en **adapter le comportement afin que le parc éolien soit le mieux accepté possible par la population.**

L'ensemble des critères réglementaires en termes de bruit seront respectés par le parc éolien de Gourvillette, le maître d'ouvrage s'engage à réaliser des mesures de réception acoustiques une fois le parc construit, et à **aller au-delà de la réglementation en vigueur en mettant à disposition un registre en mairie permettant d'adapter le comportement du parc éolien.**

Les éoliennes sont de moins en moins bruyantes :

La réduction des émergences sonores des éoliennes est un souci constant des constructeurs. Les éoliennes font l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle... Depuis peu de temps, un nouveau système est installé au bout des pales pour réduire le bruit des éoliennes : il s'agit d'un élément en forme de peigne appelé « **système de serrations** » qui imite la forme particulière des ailes de rapaces nocturnes, animaux connus pour leur vol silencieux... Ce système atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, ce qui réduit le bruit aérodynamique.

Système de serrations sur les pales des éoliennes :



Ainsi le risque sanitaire lié aux éoliennes de Gourvillette est nul.

3. Dépréciation immobilière

3.1 Éolien et immobilier

La valeur d'un bien immobilier est constituée d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle, coup de cœur...).

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Certains considèrent la présence d'un parc éolien comme un « plus », d'autres pas.

De nombreux témoignages d'élus accueillant des parcs éoliens sur leurs communes permettent d'attester de l'absence d'impact négatif de la présence d'éoliennes sur la valeur des biens immobiliers. On peut citer Monsieur Jacques PALLAS, maire de Saint-Georges-sur-Arnon (36) qui accueille un parc de 19 éoliennes sur sa commune depuis 2009, et qui ne perçoit aucune dépréciation des biens immobiliers vendus depuis la mise en service du parc éolien. La population de sa commune est d'ailleurs passée de 431 habitants en 1999 à 567 en 2012 (+136 habitants soit une augmentation de la population d'environ 30% en 13 ans alors que la population du département de l'Indre est restée stable sur cette période), la présence d'un projet éolien puis du parc éolien n'a donc pas repoussé les acheteurs à s'installer sur le territoire de la commune, voire à contribué à les attirer.

De même, Madame FOURDRAINE, maire de Ids-Saint-Roch (18) a récemment fait part de l'absence d'impact du projet éolien qui se développe sur le territoire de sa commune sur les transactions immobilières (entre 2012 et 2016), autant en termes de nombre de transactions, qu'en terme de dépréciation des biens. (Cf. article de Ouest France ci-après)

Aucun impact sur l'immobilier n'est donc attendu par l'implantation du parc éolien de Gourvillette.



« Les éoliennes n'entraînent pas de baisse de l'immobilier »

Modifié le 05/10/2014 à 04:03 | Publié le 03/10/2014 à 01:30



La commune compte déjà 4 éoliennes mises en service en août 2005. Mais qu'un nouveau projet s'annonce, il n'en faut pas plus pour créer le débat entre les pros et les anti-éolien. |

Enquête

Le prix de l'immobilier à Noyal-Pontivy s'effondrerait avec l'annonce d'un nouveau projet de trois à cinq éoliennes dans de Catavret et Penprat ? C'est en tout cas ce qu'affirme Anne-Marie Robic. La présidente de l'association des Amis du patrimoine de Bleuzy (APB) - qui avait déjà déposé un recours contre le parc de trois éoliennes à Kerfourm (recours rejeté par la cour administrative d'appel de Nantes) - soutient qu'« au nord-est et à l'est de la commune, la dépréciation est d'ores et

déjà estimée à 40 %, d'après les jurisprudences ».

« Le bien devient invendable »

Anne-Marie Robic ajoute que, depuis l'annonce du projet en conseil municipal, « tous les notaires, toutes les agences immobilières de la région et la mairie de Noyal-Pontivy ont l'obligation d'informer les futurs acquéreurs d'une habitation qu'il existe un projet éolien sur la commune. Cela tant que les projets n'auront pas été refusés par le conseil municipal lors de la prochaine réunion le 1^{er} décembre prochain. »

Et d'insister : « La population riveraine de ces installations électriques, souvent modeste, peut voir son projet de vie saccagé. Partir ? Comment ? Le bien devient invendable, car les retombées financières d'une centrale éolienne, payées par le consommateur d'électricité, ne sont profitables qu'aux propriétaires fonciers qui louent leur terrain et aux collectivités territoriales. »

Lotissements remplis

Alors ? L'annonce d'un projet éolien entraîne-t-elle une baisse de la valeur immobilière ? Absolument faux, selon Marc Kerrien, le maire : « Nous avons déjà quatre éoliennes sur ce secteur, à la limite de Gueltas. Elles sont en service depuis août 2005. Cela n'a pas empêché les lotissements de se remplir et ce, très rapidement. J'en veux pour preuve l'augmentation de la population noyalaise. Par ailleurs, les prix n'ont jamais baissé depuis. S'il y avait une répercussion à la baisse sur l'immobilier actuellement, ce serait plutôt dû à la crise. »

Les agences immobilières contactées, elles, n'étaient même pas au courant de ce projet. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles n'ont pas l'air inquiètes. « Ce projet est situé très loin des zones constructibles et des maisons à vendre qui se situent principalement autour du bourg », rappelle ainsi un responsable. De fait, les futures éoliennes se trouveront à plus de 2 km du centre-bourg, en limite de la commune de Gueltas, le seul endroit où les habitations se trouveront à plus de 500 m des mâts, distance minimum requise par la loi.

Pas de baisse des affaires

Yvon Peresse, agent immobilier pontivyen, qui commercialise actuellement le lotissement des Échauguettes, ne constate pas, lui non plus, de baisse des affaires. « Nous avons vendu 9 lots sur les 17 de la première tranche et nous venons de signer deux compromis les jours derniers. »

Bref, ces éoliennes n'effraient pas le marché immobilier. Et le projet avance. Certains agriculteurs contactés par les entreprises auraient déjà donné leur accord. Il est vrai que l'apport financier apporté pour la construction de ces éoliennes n'est pas négligeable dans cette période difficile pour les exploitants agricoles. Une fois les machines en service, les propriétaires peuvent aussi tabler sur des retombées financières d'environ 2 000 € par mégawatt et par an. Si cinq éoliennes sont installées, la commune, elle, peut compter sur un revenu de « 105 000 €, à partager avec la communauté de communes, chaque année », précise Thomas Moraliès, chargé de projet de P & T Technologie, une des deux sociétés candidates pour monter et exploiter ce parc éolien.

4. Impact paysager, architectural, présence visuelle, pollution lumineuse

4.1 Eolien et paysage

Le paysage est un bien commun, autour duquel s'affrontent depuis toujours des logiques « d'appropriation », incompatibles un temps mais qui souvent finissent par s'harmoniser, formant alors un « nouveau paysage » autour duquel de nouvelles logiques apparaissent puis de nouveaux affrontements, et ainsi de suite.

Qui plus est, la perception que l'on a du Paysage dépend de l'éducation de chacun et de l'époque. Ce qui est beau pour certains, peut être laid pour d'autres, et ces éléments évoluent avec le temps.

La ligne de chemin de fer, les ouvrages d'art comme les ponts ou les barrages hydroélectriques, le Viaduc de Millau ou encore la Tour Eiffel... sont autant d'exemples qui n'ont pas suscité l'adhésion à l'origine, sinon une franche hostilité, lors de leur construction et qui aujourd'hui sont défendus en tant qu'identité territoriale, voir même classés à l'UNESCO pour certains.

Le parc éolien de Gourvillette modifiera l'identité du territoire positivement et l'inscrira dans l'affirmation d'une production d'électricité fiable, propre, sans danger et renouvelable, à partir d'une ressource locale et inépuisable, le Vent, et ce pour les générations actuelles et futures.

Ce changement va dans le sens voulu par la majorité de la population, par les élus et les représentants des associations qui souhaitent dynamiser le tourisme et l'économie du territoire, pour lequel ce projet représente un marqueur fort de l'inscription du territoire dans une dynamique de modernisation durable.

4.2 Impact visuel de l'éolien

En général tout type d'équipement public transforme le paysage, peu importe s'il s'agit des rues, des rails, des lignes électriques ou des éoliennes. Les besoins humains sont la base même de l'aménagement des paysages.

En France il y a actuellement plus de 100 000 km de lignes électriques à haute-tension et leurs pylônes, plusieurs milliers de châteaux d'eau, un réseau routier de 950 000 km, dont 11 882 km d'autoroutes, de silos à grains qui atteignent souvent plus de 80 m de haut, etc. L'agriculture, activité humaine millénaire, appuie le fait, avéré, que le paysage sert de support aux activités humaines et contribue à uniformiser certains paysages (plaines, vallées, forêts...) exploitées voire transformées en terrain cultivable.

Contrairement à d'autres moyens de production d'énergie traditionnels, la construction d'un parc éolien est réversible, donc l'impact visuel des éoliennes est également réversible.

Tout bien considéré, l'impact visuel des éoliennes n'a pas nécessairement un effet négatif sur le patrimoine et le paysage, mais bien au contraire elles peuvent mettre en valeur un paysage, si la conception est réussie.

C'est pourquoi un paysagiste agréé et indépendant (ECTARE) a étudié l'état initial du paysage et la capacité de ce paysage à accueillir des éoliennes, a orienté le choix de l'implantation des éoliennes, a réduit le nombre d'éoliennes et a jugé acceptable l'impact paysager du parc éolien avec l'implantation et la hauteur des éoliennes retenue.

L'étude d'impact a ainsi détaillé les aspects paysagers suivants :

- Situation initiale du site : description des paysages, des habitations proches, des monuments ;
- Explication du projet envisagé avec différents scénarios de réalisation avec les impacts respectifs : nombre d'éoliennes, hauteur des éoliennes, couleurs, efforts en vue de l'intégration paysagère, emplacement des éoliennes, balisage ;
- Mesures planifiées au titre de l'approche « Éviter, Réduire, Compenser » (mesures ERC)

Le paysage et le patrimoine ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du maître d'ouvrage. Une étude paysagère complète a été menée sur site. Les Analyses des points essentiels sont présentées dans l'étude d'impact (pages 513) et l'intégralité de l'analyse paysagère ainsi qu'un cahier de photomontages sont annexés à l'étude d'impact.

4.3 Impact lumineux

Le balisage diurne et nocturne est une obligation réglementaire, assurant la sécurité du transport aérien. Les textes réglementaires ayant été récemment révisés, le balisage du parc éolien de Gourvillette sera conforme à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne. L'impact visuel du balisage nocturne sera réduit par rapport à ce qui a été évalué dans l'étude d'impact et tel qu'il est perçu jusqu'à maintenant par les habitants via les parcs éoliens existants (qui respectent l'ancienne réglementation). En effet, certaines éoliennes pourront éventuellement être équipées d'un balisage fixe, ce qui permettra d'éviter la potentielle gêne occasionnée par le clignotement du balisage.

L'impact visuel du balisage nocturne a été abordé dans l'étude d'impact à la page 486 – mesure de réduction a6.

Pour le balisage nocturne, toutes les éoliennes disposeront d'un feu à éclats rouges de Moyenne Intensité Type B (2 000 Cd) (Modèle : TWE-MB70- IC2000.rot ou équivalent) qui dispose de l'agrément STAC n°2007A015. Ces faisceaux sont homologués par le Service Technique à la Navigation Aérienne et demandés par l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile. Enfin, les ouvertures de faisceau seront de 3° par rapport à l'horizontale, depuis le sol, on n'apercevra seulement 5 à 6 % des feux.

Le maître d'ouvrage synchronisera les feux de balisage des éoliennes du parc et se conformera à l'arrêté du 23 avril 2018, grâce à un pilotage programmé par GPS ou fibre optique. Cela permettra de réduire le clignotement des feux, ainsi l'impact associé est considéré comme très faible et non significatif.

5. Environnement, pollution des sols, faune et flore

Le maître d'ouvrage a pris acte des remarques formulées à l'enquête publique à l'égard de l'environnement, notamment des oiseaux et de la pollution des sols, et invite le lecteur à se reporter à l'étude d'impact où sont traités tous les enjeux associés.

5.1 Natura 2000 et avifaune

L'étude d'impact conclut sur l'influence du parc éolien sur les Natura 2000 : « Le projet n'étant pas directement localisé sur un site appartenant au réseau européen Natura 2000, ses impacts resteront très limités et ne contreviendront pas aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 localisés à proximité. »

Le cas particulier de l'outarde *canepetière* :

L'étude d'impact conclut que le parc éolien aura un impact neutre à positif sur la population d'outarde canepetière, grâce à la mesure de mise en jachère prévue au sein de la Natura 2000 sur une surface de plus de dix hectares. Mesure qui profitera également à d'autres espèces (grands rapaces notamment).

En conclusion, le projet éolien de Gourvillette n'impactera pas l'intégrité des sites Natura 2000, mieux les mesures compensatoires qui seront mises en œuvre pour l'Outarde canepetière, bénéficieront aussi à d'autres espèces : busard Saint-Martin, œdicnème criard, cortège des passereaux nicheurs des milieux ouverts.

5.2 Pollution des sols, Hygiène et salubrité publique – p440 de l'EI

Sur ces sujets, le lecteur est invité à se reporter à l'étude d'impact où tous les éléments de réponse se trouvent :

Risque d'effets directs temporaires sur le milieu humain : Faible

Comme tout chantier, les travaux produiront différents types de déchets susceptibles d'engendrer des pollutions du milieu naturel, des sols et des eaux. Il n'y aura pas de rejet d'eau du chantier. Le risque de pollution des eaux souterraines par déversement est faible compte tenu des faibles volumes en jeu et des différentes mesures prises pour réduire ce risque. Les risques hydrogéologiques liés aux massifs de fondation en béton, tant chimiques qu'hydrauliques, sont également négligeables. Le risque sanitaire du chantier en termes d'émissions de poussières peut être considéré comme nul du fait de l'éloignement des populations. Il en est de même pour les autres polluants atmosphériques.



Risque d'effets directs permanents sur le milieu humain : Très faible

Pendant leur fonctionnement, les installations produiront quelques types de déchets, en nombre limité. Il n'y a aucun rejet d'eau en phase de fonctionnement. Le risque sanitaire vis-à-vis des émissions de poussières ou de polluants est nul.

Risque d'effets indirects temporaires sur le milieu humain : Faible

Comme tout chantier, les travaux de démantèlement du parc produiront différents types de déchets susceptibles d'engendrer des pollutions du milieu naturel, des sols et des eaux. Il n'y aura pas de rejet d'eau du chantier. Les déchets issus du démantèlement du projet seront tous traités conformément à la réglementation. Le risque sanitaire de la phase de démantèlement peut être considéré comme nul du fait de l'éloignement des populations. Il en est de même pour les autres polluants atmosphériques.

Risque d'effets indirects permanents sur le milieu humain : Absence d'incidence

Il convient de rappeler également ici qu'un parc éolien n'utilisant pas d'énergie fossile ou fissile, il ne produit aucun déchet durant son exploitation, ce qui en fait l'une des énergies les plus propres.

Enfin, une fois le parc éolien démantelé, le site est remis en état. **Le parc éolien de Gourvillette n'engendrera donc aucune pollution des sols.**

6. Nombre, saturation, encerclement, taille, quota atteint

6.1 Objectifs régionaux du schéma Régional Eolien de l'ex-région Poitou-Charentes

En page 79 le chapitre « 7.3. - Les objectifs de développement avec répartition de la puissance par secteur » détaille : A horizon 2020, pour la région Poitou-Charentes, le présent schéma aboutit à un **objectif d'une capacité de production d'énergie éolienne de 1800 MW** y compris le moyen et le petit éolien.

Or, à ce jour en nouvelle aquitaine, la puissance éolienne raccordée est de 907 MW (*source site internet de la FEE, <https://fee.asso.fr/eolien-terrestre>, janvier 2019*), loin de l'objectif de 1800 MW pour 2020.

Les objectifs de développement de l'éolien sont donc loin d'être atteints.

Si cet objectif venait à être atteint en 2020, il n'est d'ailleurs pas limitant puisque le gouvernement a validé, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) dont la synthèse a été publiée le 24 janvier 2019 accessible ici : <https://tinyurl.com/ppe2019-pdf>

Avec un objectif de **34,1 à 35,6 GW de puissance éolienne terrestre installée d'ici 2028, contre 15 GW actuellement (début 2019).**

Le projet éolien de Gourvillette s'inscrit dans un cadre réglementaire précis et un politique de développement durable à toutes les échelles (mondiales, européennes, nationales, régionales) qui comprend des volets de développement des énergies renouvelables, dont l'éolien terrestre est l'un des piliers. Le lecteur est invité à se reporter au chapitre « 4. HISTORIQUE – JUSTIFICATION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET » de l'étude d'impact pour plus d'informations à ce sujet.

6.2 Taille d'éoliennes modernes

La taille des éoliennes évolue de manière continue avec les avancées technologiques. L'augmentation du diamètre de la « voilure » des éoliennes permet de produire beaucoup plus d'électricité. Ainsi, les éoliennes les plus récentes ont une hauteur en bout de pale de plus de 200 mètres, avec des diamètres de voilure allant jusqu'à 160m.

En choisissant des modèles d'éoliennes ne dépassant pas 150m de hauteur en bout de pale, le pétitionnaire a retenu des modèles d'éoliennes les plus adaptés au site, c'est-à-dire permettant de minimiser les impacts (notamment sur le paysage et l'environnement), tout en produisant de l'électricité de manière significative.

6.3 Saturation

Les effets d'impacts cumulés des parcs éoliens et projets éoliens en cours ont été évalués dans l'étude d'impact par le paysagiste, ces impacts cumulés ont été considérés comme modérés, notamment du fait de la cohérence d'implantation entre le projet éolien de Gourvillette et le projet éolien de Haimps Massac, et le nombre limité d'éoliennes du projet de Gourvillette.

Il est à noter que le paysagiste a estimé dans l'étude paysagère que l'implantation retenue pour le parc éolien de Gourvillette (en cohérence avec celle de Haimps Massac) permet **d'éviter l'encerclement des bourgs** et permet une bonne lisibilité du parc éolien dans le paysage.

7. Qualité du dossier, objectivité, doutes

7.1 Doutes sur les photomontages :

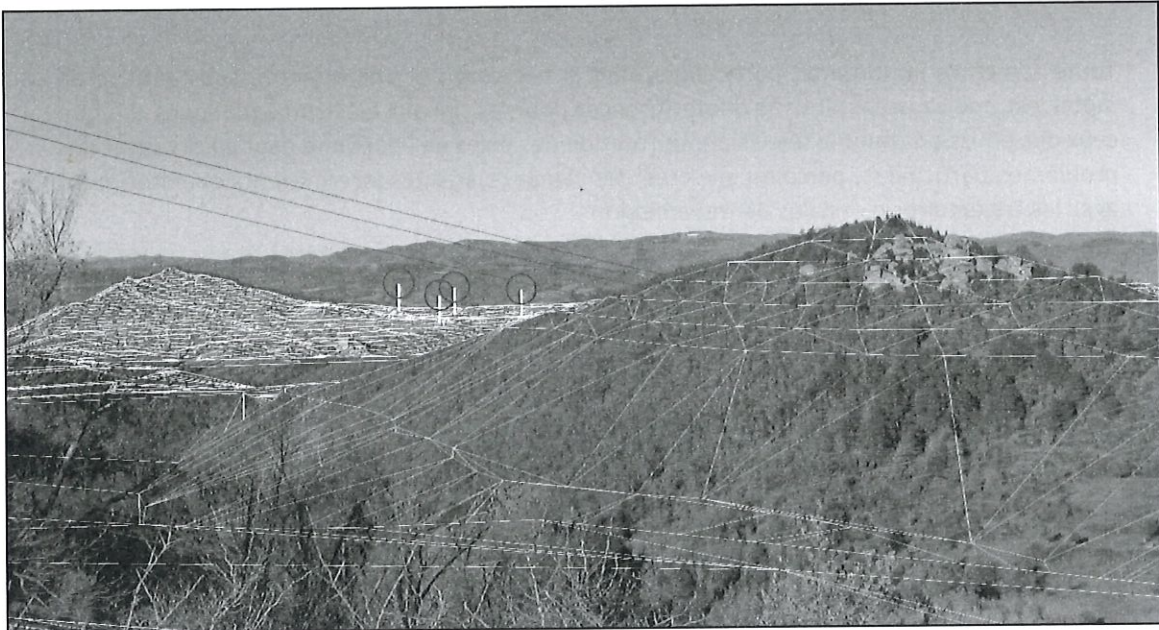
Méthodologie des photomontages :

Des photographies du contexte paysager sans le parc éolien de Gourvillette sont présentés dans l'état initial de l'étude paysagère au chapitre 2 page 19 « *contexte paysager* ». Un photomontage est une représentation du paysage avec le parc envisagé, il constitue un élément majeur d'analyse des impacts du projet.

En ce qui concerne les impacts visuels, les photomontages constituent l'un des modes d'appréciation les plus proches de la réalité. Ils sont réalisés à partir d'un logiciel spécialisé, WINDPRO, qui permet de créer des simulations en fonction de l'implantation et de la taille des machines mais également de l'éloignement, du relief et de l'occupation du sol (bâti, couvert végétal, ...). Les prises de vue ne sont pas exhaustives et le choix de la localisation de ces photomontages dépend de l'analyse paysagère menée au cours des phases d'étude initiales. Ils sont situés à des emplacements significatifs ou emblématiques (comme les lieux de vie et monuments historiques). **Les photomontages sont choisis essentiellement lorsqu'ils permettent de percevoir les éoliennes.** Cependant, pour éviter l'impression fautive d'un impact visuel généralisé, des points de vue également importants, peuvent être proposés alors qu'ils n'offrent pas de visibilité sur le parc ; les éoliennes sont alors figurées en surbrillance. Cette représentation filaire est aussi utilisée lorsque les éoliennes sont masquées en partie par la végétation.

L'appareil utilisé est un appareil photographique numérique de type reflex plein format (24x36). Les photographies sont prises avec un trépied calé à une hauteur de 1.50 m. L'objectif a une focale de 50 mm. Deux photos sont prises de part et d'autre de la vue centrée sur le site avec un angle de +/-30°. Les positions des prises de vue sont précisément enregistrées dans chaque photos grâce au module GPS intégré dans le boîtier de l'appareil photo ; l'orientation est déterminée à la boussole. Les photomontages sont obtenus par assemblage de plusieurs photographies à l'aide d'un logiciel

spécialisé (ex : Photoshop). En amont des photomontages, un travail à partir de coupes topographiques permet de fixer les rapports d'échelle et les typologies visuelles instaurées entre le parc éolien et le paysage d'accueil.



Exemple de photomontage en cours de calage topographique

Les photomontages présentés dans le cadre du projet éolien de Gourvillette sont conformes au « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres » de la DGPR et du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (2016).

7.2 Doutes sur le Potentiel éolien :

Le maître d'ouvrage souhaite apporter les éléments suivants concernant les doutes qui ont été émis sur la ressource en vent du secteur.

Le projet de Gourvillette est développé depuis près de 6 ans, par des experts de l'éolien, dont la finalité est de produire de l'électricité renouvelable, pour cela la connaissance du gisement éolien est la base du métier.

Pour affiner les hypothèses présentées dans le dossier d'étude d'impact, un mât de mesure de vent a été installé sur site de décembre 2016 à septembre 2018. **Les résultats de cette campagne de mesure ont permis de confirmer le potentiel éolien du site.** Ainsi le vent moyen mesuré à 100m de hauteur est de 6.48m/s (23.33km/h) permettant d'estimer la production du futur parc éolien entre 31 600MWh/an et 33 200MWh/an pour une puissance installée comprise entre 12MW et 13.8MW.

Le choix du site éolien est justifié page 110 de l'étude d'impact.

L'électricité ainsi produite par le parc éolien de Gourvillette représente l'équivalent de la consommation de 12150 foyers² et évitera la production annuelle d'environ 9350 tonnes de CO₂³.

² 2600 kwh/foyer - 1foyer = 2.23personnes source insee 2015

³ La Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES), a estimé que 296g de CO₂ sont économisés par Kw/h éolien produit.

8. Perturbations techniques, radio, télévision

Extrait de l'étude d'impact – page 386 « 3.2.2.1. Télévision »

Toute structure importante, particulièrement si elle contient une quantité substantielle de métal, est une cause potentielle d'interférences pour les signaux électromagnétiques tels que ceux des émissions pour la télévision. La rotation des pales de l'éolienne peut aussi causer des problèmes particuliers, parce qu'elle crée des signaux parasites intermittents qui interfèrent avec les trajectoires originales de transmission.

Avec le passage à la TNT en France, l'utilisation d'un signal numérique diminue significativement la sensibilité aux perturbations que les éoliennes pourraient créer sur la réception de la télévision. Cependant, des mesures de réduction seront prises si des interférences étaient constatées.

Le pétitionnaire souhaite rappeler ici que le maître d'ouvrage est tenu, dans le cadre de l'article L. 112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, de mettre en place des mesures compensatoires en cas de perturbation de la réception des émissions de télévision au niveau des habitations proches. **Un cahier de gênes sera mis à disposition des riverains en mairies et un antenniste local interviendra à la charge du maître d'ouvrage pour trouver une solution technique aux perturbations identifiées.**

Extrait de l'étude d'impact – page 386 « 3.2.2.2. Faisceaux hertziens »

Ce type de transmission s'accommode aisément aux perturbations à conditions que celles-ci ne soient pas dans le périmètre de protection immédiat.

Bien que l'aire d'étude immédiate soit concernée par des servitudes de type PT1 et PT2, les positions retenues pour l'implantation des éoliennes ne sont pas concernées par ces servitudes.

Les éoliennes du parc de Gourvillette n'auront ainsi aucun impact sur les faisceaux hertziens du secteur.

9. Aspects économiques, rendement, coût pour la collectivité, utilité, apport budgétaire

9.1 fiscalité éolienne

La fiscalité en faveur des communes d'implantation a été récemment modifiée : l'Assemblée Nationale a validé le 21 décembre 2018 en lecture définitive du projet de loi de finances 2019 que 20% de l'IFER (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseau) reviendra directement aux communes d'implantation, actuellement reversé à la communauté de communes. L'article 1379 du Code Général des Impôts est disponible ici : <https://tinyurl.com/GCI1379>

Cette évolution de la répartition de la fiscalité assure donc aux communes d'implantation des retombées économiques directes pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien, et permettra ainsi d'améliorer les prestations collectives de la commune d'implantation du parc éolien.



Pour information, en 2018, l'IFER se calcule sur la base de 7470 €/MW, donc pour la commune de Gourvillette, cela représenterait des retombées annuelles de 19 422 €/an.

(Détail du calcul : 7470 €/MW/an x 13 MW x 20% (part de l'IFER revenant à la commune) = 19 422 €/an).

Le projet éolien sera donc à l'origine de retombées économiques importantes pour le territoire, versées annuellement pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

9.2 Eolien et emploi

Au niveau national et compte tenu de la situation actuelle, les objectifs prévus par la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) nécessitent la mise en place de nouveaux parcs éoliens et un soutien fort aux projets de nouvelles installations éoliennes.

Sur les bases de cette PPI, le Syndicat des Energies Renouvelables indique que la filière éolienne devrait représenter près de 60 000 emplois en France d'ici 2020, ce qui est cohérent avec les chiffres constatés en Allemagne où la filière éolienne emploie aujourd'hui plus de 70 000 personnes. En 2016, l'énergie éolienne a créé 4 emplois par jour en France (source FEE, Un Vent de Transition)

Plus localement, des équipes de maintenance seront nécessairement présentes sur le territoire. Lors de la construction, les entreprises locales ou régionales ont par ailleurs la possibilité de répondre aux différents appels d'offres pour tout le volet travaux public et génie électrique. Ce qui participe au soutien de l'emploi local.

10. Manque ou absence d'information et de consultation

Extrait de l'étude d'impact – page 22 – « 4.2.1. Historique et étapes du projet »

Un projet éolien nécessite un travail d'études et de recherches très important afin de s'assurer des possibilités de développement. Pour cela, de nombreux experts et acteurs du territoire sont réunis autour d'un objectif commun : analyser le potentiel de ce site. Au fil des discussions et des études le projet s'est affiné.

Les dates clés du déroulement du projet de parc éolien de la Gourvillette sont :

- ✓ 05/06/2013 1er contact avec la mairie de Gourvillette
- ✓ 11/06/2013 Visite du site avec M. Augustin, maire de Gourvillette
- ✓ 22/07/2013 Délibération favorable du Conseil Municipal de Gourvillette en faveur du projet éolien
- ✓ 13/11/2013 Le Maire de Haimps nous informe qu'il ne souhaite pas prendre position dans le projet
- ✓ nov. 2013 - août 2014 Concertation et contractualisation avec les propriétaires et exploitants agricoles
- ✓ 20/01/2014 Présentation du projet éolien de Gourvillette au guichet unique
- ✓ 30/03/2014 Signature du partenariat entre BayWa re. France et Enerpole pour le développement du projet éolien de Gourvillette
- ✓ 08/04/2014 Rencontre et présentation avec le nouveau Conseil Municipal de Haimps
- ✓ 24/06/2014 Nouvelle présentation du projet éolien de Gourvillette au guichet unique devant le préfet
- ✓ 22/10/2014 Concertation avec l'armée de l'air pour présenter la nouvelle implantation
- ✓ 15/04/2015 Concertation avec le projet éolien voisin en développement à Haimps et Massac, coordination des implantations pour assurer la cohérence des deux projets éoliens

- ✓ 27/04/2015 Présentation du projet à l'INAO
- ✓ 01/11/2015 Lancement de la campagne de photomontage
- ✓ 07/12/2015 Réception de l'état initial de l'environnement par ECTARE
- ✓ 10/12/2015 Lancement des mesures acoustiques
- ✓ 27/01/2016 Réunion publique d'information sur le projet éolien en mairie de Gourvillette
- ✓ 11/04/2016 Définition des tracés d'accès, plateformes et câbles inter-éolien
- ✓ 01/05/2016 Lancement de la rédaction de l'Etude d'impact et de l'étude de dangers
- ✓ 01/07/2016 Déclaration préalable à la mise en place d'un mat de mesure sur site


Parallèlement, différents acteurs et services administratifs ont été consultés fin de faire le point sur la compatibilité du projet avec l'ensemble des contraintes du territoire. Pour cela, différents services et administrations ont été contactés :

- ✓ SDAP 17 (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
- ✓ DRAC Poitou-Charentes (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- ✓ DREAL Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)
- ✓ ARS Poitou-Charentes (Agence Régionale de la Santé)

Bulletin communal distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village, prévenant d'une réunion publique imminente :

INFO COMMUNALE

Projet éolien



Le Conseil municipal dans sa séance du 2 juillet 2013 a émis un avis favorable à l'implantation d'un parc éolien.

Jusqu'à présent, le projet éolien était toujours au stade de l'étude. Nous n'avons réalisé aucune communication à ce sujet afin de ne pas diffuser d'information erronée et également faute d'éléments techniques suffisants.

A sa demande, le Conseil municipal a toujours eu connaissance de l'avancement du projet.

Suite à un contact récent, le développeur ENERPOLE nous a confirmé qu'il finalisait le dossier et les derniers éléments techniques afin de pouvoir nous présenter leurs travaux au cours d'une réunion publique, courant janvier 2016.

Une invitation et un affichage seront réalisés ultérieurement.


Vous remerciant de votre compréhension, je souhaite, à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,
Jean-Paul AUGUSTIN

Bulletin communal distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village, invitant les habitants à la réunion publique

RÉUNION PUBLIQUE

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion publique :



**Mercredi 27 janvier 2016 à 20h30,
à la salle des fêtes de Gourvillette,**

au cours de laquelle les sociétés ENERPOLE et BeWa.r.e, développeurs et exploitants de parcs éoliens, vous présenteront le projet situé sur la Commune de Gourvillette.

Le Maire,
Jean-Paul AUGUSTIN

Mini dossier imprimé et publi-posté par La Poste sur le périmètre de la communauté de commune en 2016

EOLIEN EN PAYS DE MATHA

GOURVILLETTE

Pour faire suite à la réunion d'information publique qui s'est tenue à Gourvillette le 27 janvier 2016, nous vous proposons de faire un point sur l'avancement du projet.

La commune de Gourvillette est listée comme commune propice à l'éolien de par son classement dans le cadre du schéma régional d'aménagement et de mise en œuvre de l'énergie (SRADeE) 2014-2020, par le préfet de l'academie de la région Aquitaine.

D'une manière plus générale, il devient nécessaire de modifier en profondeur notre façon de concevoir l'énergie et de développer des énergies renouvelables et innovantes. Les énergies renouvelables sont inépuisables et respectent l'environnement. Elles sont donc une solution durable et responsable pour répondre à nos besoins en énergie.

Plus plus d'informations

Gourvillette Energie
 31 rue de Malte - 75011 Paris
 Tél : 01 55 31 49 80
 Fax : 01 55 31 49 81
 Email : contact@gourvillette-energies.com

Données techniques

- Nombre total d'éoliennes : 4
- Puissance installée : 5 MW
- Puissance totale du parc : 22 MW
- Hauteur au bout de pale : 140 m
- Distance minimale des habitations : 100m
- Economie en CO₂ : 7,3 tonnes/an
- Production : 23 millions de kWh
- Équivalent consommation : 11200 foyers

Depuis la Salle d'Actes de Gourvillette (à gauche)

Depuis le sud de MATHA

Accourties

Le territoire de la commune de Gourvillette est classé en zone favorable à l'éolien. C'est pourquoi nous avons décidé de développer un parc éolien de 4 éoliennes de 5 MW chacune, pour une puissance totale de 20 MW. Ce projet permettra de produire 23 millions de kWh d'énergie renouvelable chaque année, ce qui équivaut à l'équivalent de la consommation de 11 200 foyers.

Immobilier

Le territoire de la commune de Gourvillette est classé en zone favorable à l'éolien. C'est pourquoi nous avons décidé de développer un parc éolien de 4 éoliennes de 5 MW chacune, pour une puissance totale de 20 MW. Ce projet permettra de produire 23 millions de kWh d'énergie renouvelable chaque année, ce qui équivaut à l'équivalent de la consommation de 11 200 foyers.

Météorologie

Le territoire de la commune de Gourvillette est classé en zone favorable à l'éolien. C'est pourquoi nous avons décidé de développer un parc éolien de 4 éoliennes de 5 MW chacune, pour une puissance totale de 20 MW. Ce projet permettra de produire 23 millions de kWh d'énergie renouvelable chaque année, ce qui équivaut à l'équivalent de la consommation de 11 200 foyers.

Tourisme

Le territoire de la commune de Gourvillette est classé en zone favorable à l'éolien. C'est pourquoi nous avons décidé de développer un parc éolien de 4 éoliennes de 5 MW chacune, pour une puissance totale de 20 MW. Ce projet permettra de produire 23 millions de kWh d'énergie renouvelable chaque année, ce qui équivaut à l'équivalent de la consommation de 11 200 foyers.

Photomontages

Quelques photomontages du futur parc éolien de Gourvillette au 1/100000ème. Les éoliennes sont représentées en rouge sur la carte.

11. Risques (projection, effondrement)

Tous les éléments sur les risques liés à l'exploitation du parc éolien sont détaillés dans l'étude de dangers.

12. Atteinte tourisme et attractivité territoire, impact économique

12.1 Éolien et tourisme

Il existe peu d'études quantitatives qui permettent d'établir les effets du développement de parcs éoliens sur la fréquentation touristique et les retombées économiques liés au tourisme.

Une synthèse des études existantes relatives à l'impact touristique (Angleterre, Irlande, Danemark, Norvège, Etats-Unis, Australie, Suède, Allemagne) est proposée dans une étude commandée par le gouvernement écossais⁴. Elles ont tendance à montrer que les visiteurs ne cesseraient pas de fréquenter un endroit si un parc éolien y était construit, comme l'ont indiqué 92 % des gens interrogés lors d'un sondage mené en Angleterre du sud-ouest, par exemple. La conclusion de la synthèse des études est la suivante : « *S'il existe des preuves d'une crainte de la population locale qu'il y ait des conséquences préjudiciables sur le tourisme suite au développement d'un parc éolien, il n'y a pratiquement aucune preuve de changement significatif après la construction du projet. Mais cela ne veut pas non plus dire qu'il ne peut pas y avoir d'effet, cela reflète aussi le fait que lorsqu'un paysage exceptionnel, avec un attrait touristique fort est menacé, les projets n'aboutissent pas* ».

Une enquête réalisée en 2009 pour le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire⁵ aboutie à des conclusions similaires. Une enquête a été réalisé sur quatre sites éoliens français : un tiers des personnes interrogées estime que le parc éolien entraîne une fréquentation touristique supplémentaire, un tiers est de l'avis contraire et un tiers est sans avis.

Il arrive également que les parcs éoliens entrent dans le cadre du tourisme scientifique, du tourisme industriel, de l'écotourisme et du tourisme vert, autant de formes nouvelles et originales de découverte. Les parcs éoliens peuvent également représenter un support à la pédagogie et l'information des plus jeunes, des visites peuvent être organisées avec les scolaires. Malgré leur caractère conjoncturel, ces visites peuvent avoir des conséquences économiques (commerces, restaurants...) pour un espace rural. Les retombées n'en sont qu'améliorées lorsque l'offre d'animation et de communication est structurée.

Enfin, les parcs éoliens peuvent représenter un facteur d'attraction touristique, notamment lors de journées « porte ouverte » ou d'inauguration. La société BayWa r.e. a notamment organisé des visites du parc éolien de Saint-Pierre-de-Juillers en Charente-Maritime à l'occasion des journées du patrimoine en septembre 2017.

⁴ "The Economic impact of wind farms on Scottish tourism, a report for the scottish government, Glasgow University, Moffat Centre, Cogentsi (mars 2008).

⁵ L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes – Enquête sur quatre sites éoliens français, Terra & Fleuret, Commissariat Général au Développement Durable (2009).

Comme évoqué dans le paragraphe 9, on peut noter qu'avec les retombées économiques du parc éolien, la commune d'implantation et la communauté de communes pourront améliorer l'attractivité du territoire, ce qui pourrait avoir un impact positif sur le tourisme local.

13. Acceptabilité sociale, création de tensions dans la population

En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » à l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Sans surprise, les plus jeunes – 18-34 ans – sont aussi ceux qui sont les plus favorables à cette énergie (84%). Un résultat qui tord le cou de bon nombre d'idées reçues qui voudraient que les Français – et particulièrement les riverains de parcs éolien – soient opposés à l'énergie éolienne. Interrogés sur leur opinion au moment de l'installation d'un parc près de chez eux, seuls 9% des riverains se déclaraient opposés au projet. Une opposition qui s'amenuise avec l'expérience, puisque 1 riverain sur 2 a changé d'avis et est désormais favorable à l'implantation d'éoliennes ! A noter que l'ensemble des énergies renouvelables sont encouragées par les Français : plus conscients que jamais de l'urgence climatique, ils considèrent à 91% la transition énergétique.

✓ L'étude Harris Interactive du 16 octobre 2018 est annexée au présent document.

14. Démantèlement, recyclage

La phase de démantèlement est présentée dans le dossier d'étude d'impact : §6 « Arrêt de l'exploitation – phase de démantèlement » pages 82 à 85.

Concernant le recyclage : s'agissant des métaux, qui représentent généralement plus de 90% du poids de l'éolienne, il existe des filières de recyclage permettant l'obtention d'un matériau à qualité identique. Ces filières, déjà en place pour d'autres industries telles que l'automobile ou d'autres équipements sont donc bien implantées sur le territoire français.

Le démantèlement des éoliennes et la remise en état du site seront assurés par le gestionnaire du parc éolien. Le modèle économique des parcs éoliens est connu et facilement prévisible ainsi aucun parc éolien français n'a, à ce jour, fait l'objet de faillite.

15. Energie propre, renouvelable, alternative au nucléaire

L'énergie éolienne possède effectivement plusieurs avantages :

- ▲ Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable :
 - > en préservant l'environnement, dans la mesure où elle est une **énergie propre** (rejette ni CO2, ni déchets toxiques), **durable et renouvelable**,
 - > en favorisant la diversité des sources énergétiques,
 - > en répondant au souci d'indépendance énergétique des nations.

- ▲ Elle est une **énergie perçue positivement** par les français : en effet, la perception des éoliennes par les Français est stable depuis 2004 : 75% des français sont favorables à l'installation d'éoliennes dans leur région.
- ▲ Elle engendre des **retombées économiques locales**.
- ▲ L'implantation du parc éolien apporte d'une part une activité économique sur le territoire : la construction répartie sur 8 mois environ, l'entretien du site et la maintenance des installations génèrent une activité pour les fournisseurs, entreprises, restauration et commerces locaux sur la durée d'exploitation qui peut dépasser 30 ans. D'autre part, l'implantation d'éoliennes permet des retombées économiques pour les propriétaires (revenu dans le cadre d'un bail de mise à disposition de son terrain) et aux collectivités locales (percevant les taxes d'activités professionnelles).
- ▲ Elle est **réversible** : un parc éolien est limité dans le temps, puisque complètement démantelé en fin de vie, dont le coût lié à cette opération est anticipé et intégré dans la rentabilité du projet (des garanties financières sont également prévues en cas de défaillance de l'exploitant du parc).
- ▲ Elle est une **énergie d'avenir**, en constituant un nouveau domaine de recherche pour les écoles techniques, secteur créateur d'emplois.

Par ailleurs, la loi de transition énergétique prévoit l'abaissement de la part du nucléaire dans le mix de production électrique à 50% d'ici 2035. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a validé la PPE le 24 janvier 2019, qui entérine l'objectif de 34.1 GW à 35.6 GW d'éolien terrestre d'ici 2028 (ce qui revient à plus que doubler la puissance éolienne installée aujourd'hui en France (15 GW début 2019)) :

Principales mesures transversales de promotion des ENR électriques

Fixer les objectifs suivants pour les filières d'énergies renouvelables électriques afin de porter la capacité installée de 48,6 GW fin 2017 à 74 GW en 2023 et entre 102 à 113 GW en 2028 :

	2023	2028
Hydroélectricité (GW)	25,7	26,4-26,7
Éolien terrestre (GW)	24,6	34,1-35,6
Éolien en mer (GW)	2,4	4,7-5,2
Photovoltaïque (GW)	20,6	35,6-44,5
Biomasse-bois	0,8	0,8
Biogaz-Méthanisation	0,27	0,34-0,41
Géothermie	0,024	0,024
Total	74	102 à 113

Tableau 5 : Objectifs PPE en matière de production d'électricité renouvelable par filière

Extrait de la synthèse de la PPE, janvier 2019

Le développement de ces énergies renouvelables permettra d'abaisser la part du nucléaire (arrêt définitif de 4 à 6 réacteurs d'ici 2028) :

Capacités de production d'électricité nucléaire	4 à 6 réacteurs nucléaires fermés d'ici 2028 dont ceux de Fessenheim. Fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici 2035, date d'atteinte d'une part de 50 % d'électricité nucléaire dans le mix électrique.
-------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Extrait de la synthèse de la PPE, janvier 2019

On peut aussi noter qu'il est également prévu que la dernière centrale à charbon en France soit définitivement fermée en 2022, ce qui permet de démontrer que la production des énergies renouvelables vient bien se substituer aux productions d'énergie fossiles, et permet ainsi d'éviter le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Ainsi, l'éolien terrestre constitue l'un des piliers de la transition énergétique, et constitue donc une composante essentielle de l'alternative à l'énergie nucléaire (et aux énergies fossiles).

16. Opposition générale à l'éolien

L'étude Harris Interactive du 16 octobre 2018, annexée au présent document apporte toutes les réponses nécessaires en ce qui concerne le niveau d'opposition aux projet éolien.

L'éolien est très bien accepté par les Français (75%) et encore mieux par les riverains des parc éoliens (80%). On note que seuls 9% des riverains interrogés se disaient opposés à l'éolien, et que plus de la moitié ont changé d'avis une fois le parc éolien construit.

17. Structures du territoire

Au niveau de la structure du paysage, il n'y a pas de point vers lequel tous les regards convergent. Le paysage est ici exempt de relief marquant, constitué de grandes étendues ouvertes. Les perceptions sont la plupart du temps conditionnées par la végétation, qui s'affiche comme un des seuls éléments s'élevant au-dessus de l'horizon, ponctuellement par quelques éléments tels qu'un village, une ferme isolée, un bois ou encore un château d'eau et les lignes électriques.

Cependant, on notera que, depuis certains points de vue permettant de lointaines et larges perceptions, quelques éléments ponctuels attirent le regard. Ce sont toujours des éléments de hauteur non négligeable mais peu étalés dans l'espace, qui coupent alors la lecture linéaire de l'horizon : château d'eau, éoliennes, silo, dans une moindre mesure pylône de télécommunication et pylônes électriques, et des éléments de petit patrimoine sur les hauteurs, en général d'anciens moulins à vent.

Le territoire d'étude est composé d'éléments plus ou moins marquants et structurants. On retiendra, essentiellement, le parcellaire agricole, viticole plus au sud et les reliquats de boisements comme éléments structurants, de diversité et à forte valeur intrinsèque. Ensuite, ce paysage est fortement marqué par son habillage, avec en particulier les bourgs qui s'implantent cependant plutôt dans les creux du relief ondulé et restent ainsi discrets mais avec les clochers permettant de les distinguer dans les larges perceptions, les châteaux d'eau, les silos agricoles, les éoliennes.

18. Enrichissement au détriment de la collectivité

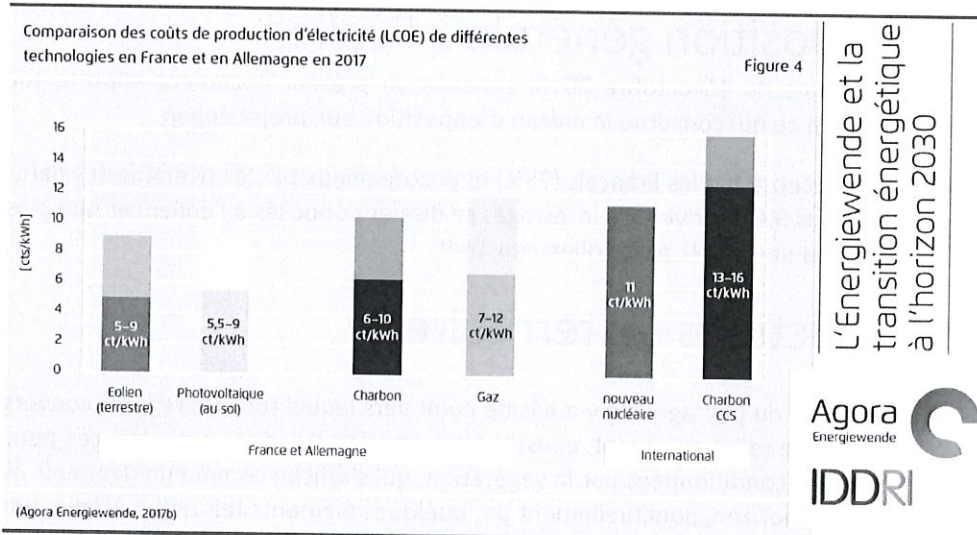
Comme cela été démontré dans ce mémoire, l'exploitation du parc éolien de Gourvillette engendrera des retombées économiques importantes pour les collectivités qui bénéficieront à la population locale.

19. CO2, pollution

19.1 Le choix de l'éolien

Le principe d'une transition énergétique repose non pas sur une seule technologie mais sur un mix de moyens de production, couplé à de l'efficacité énergétique dans nos process consommateurs

d'énergie et à de la maîtrise de la consommation d'énergie via par exemple l'isolation de nos logements. L'éolien est l'une des composantes indispensables de cette transition. En effet la transition énergétique ne peut se faire sans éolien terrestre qui est aujourd'hui l'un des moyens le moins cher de produire de l'électricité en France (voir schéma ci-après). Surtout l'éolien terrestre permet de produire des volumes importants et corrélés à nos consommation saisonnières : l'éolien produit davantage en hiver, et produit autant la nuit que le jour. Or notre consommation d'électricité est 2 à 3 fois plus importante en hiver et nous consommons aussi de l'électricité la nuit.



Une autre donnée importante à prendre en compte pour l'éolien est le foisonnement : concentrer l'éolien dans une zone donnée est inefficace d'un point de vue production car lorsque le vent ne souffle pas dans ce secteur on ne profite pas des vents présents ailleurs pour avoir une production en permanence. En foisonnant les implantations sur le territoire, on bénéficie des différents régimes de vents et on permet une production plus homogène.

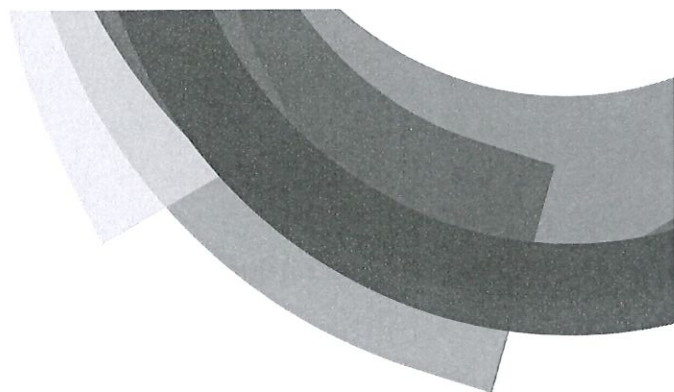
Ainsi, en profitant des régimes de vent distincts et en diversifiant les sources d'énergie renouvelables, les énergies renouvelables se substituent progressivement aux productions d'énergie fossiles, ce qui permet ainsi d'éviter le rejet de gaz à effet de serre (CO₂ en particulier) dans l'atmosphère.

Dans le cas du parc éolien de Gourvillette, les rejets atmosphériques évités peuvent donc être estimés à 9 350 tonnes de CO₂ par an ⁶.

ANNEXE

- Etude Harris 16 octobre 2018

⁶La Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES), a estimé que 296g de CO₂ sont économisés par Kw/h éolien produit.



L'énergie éolienne,

Comment les Français et les riverains de parcs éoliens la perçoivent-ils ?

Octobre 2018

Jean-Daniel Lévy, Directeur du Département Politique – Opinion

Pierre-Hadrien Bartoli, Chef de groupe au Département Politique – Opinion

Antoine Gautier, Chargé d'études au Département Politique – Opinion

Sommaire

Méthodologie d'enquête	P.3
Réchauffement climatique et transition énergétique	P.5
Perception de l'énergie éolienne	P.8
Regard porté sur l'installation d'un parc éolien	P.12



Méthodologie d'enquête



Une enquête « **Grand Public** » réalisée **en ligne** du **25 au 27 septembre 2018**, auprès d'un échantillon de **1091** personnes représentatif des **Français** âgés de 18 ans et plus.

Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes :
sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).



Une enquête « **Riverains** » réalisée **par téléphone** du **24 septembre au 2 octobre 2018**, auprès d'un échantillon de **1001** personnes représentatif des **Français habitant à proximité d'une éolienne** (moins de 5 kilomètres)

Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes :
sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région, habitant d'une commune hébergeant une éolienne / située à moins de 5 km d'une éolienne.



Riverains



Aide à la lecture des résultats détaillés :

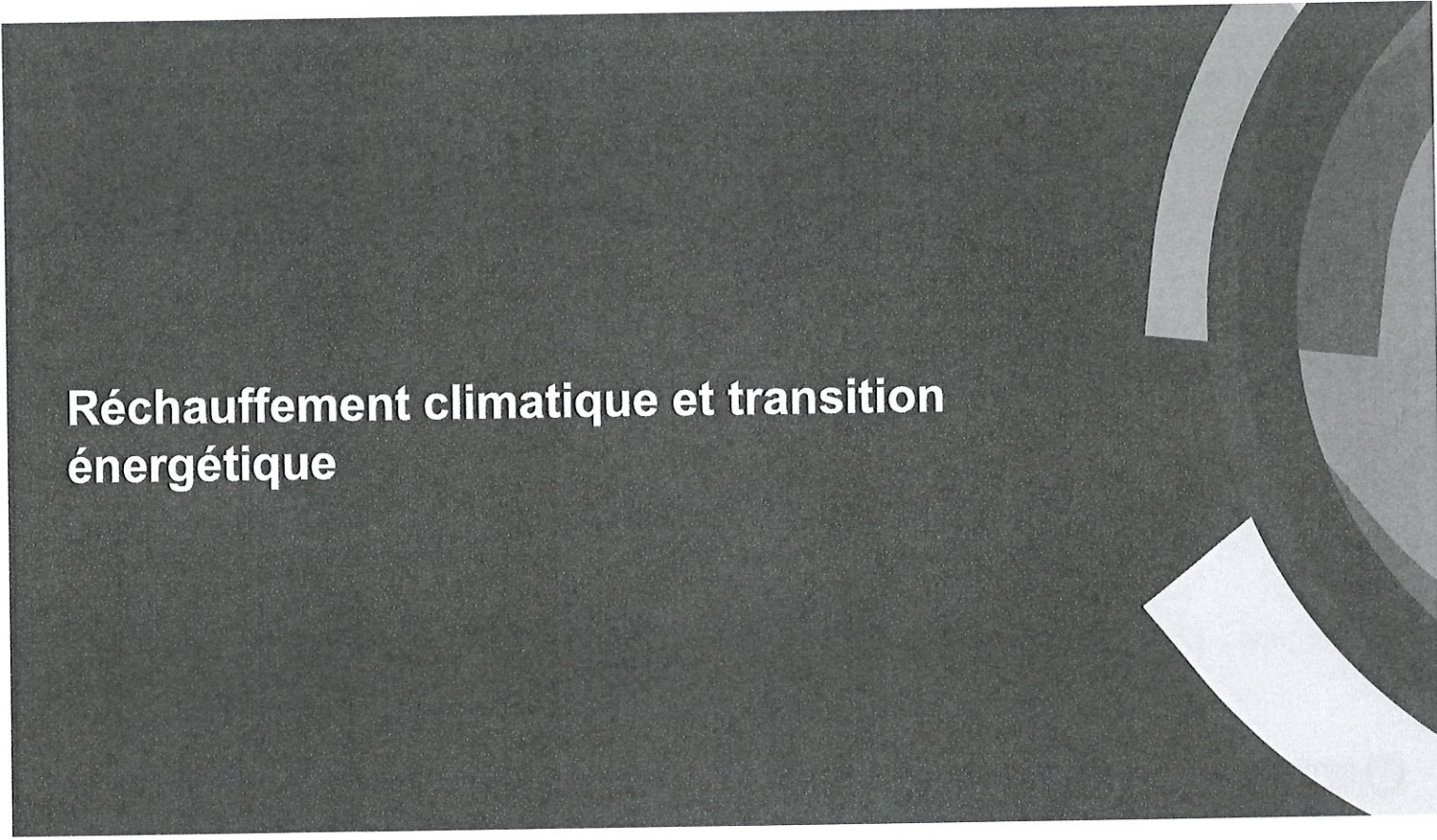
- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.



Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4

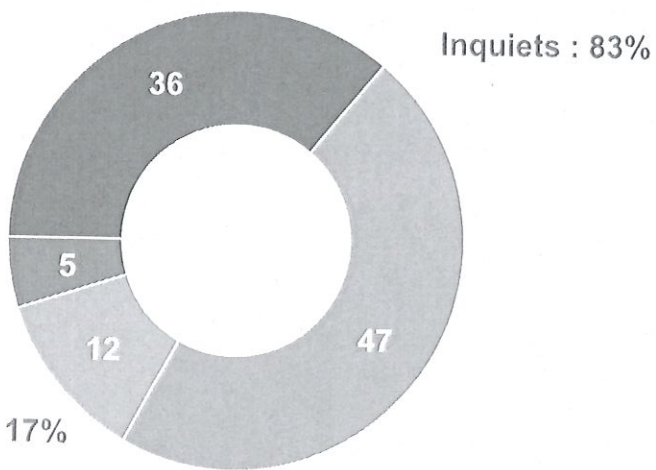


**Réchauffement climatique et transition
énergétique**

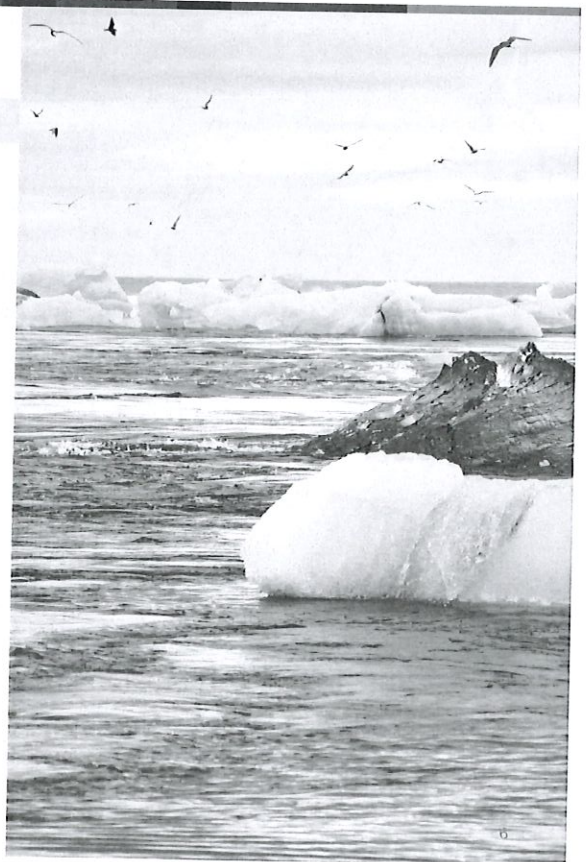
Plus de 8 Français sur 10 déclarent être inquiets du réchauffement climatique et de ses conséquences

Êtes-vous inquiet(e) ou non du réchauffement climatique et de ses conséquences ?

- À tous, en % -



- Très inquiet(e)
- Plutôt inquiet(e)
- Plutôt pas inquiet(e)
- Pas du tout inquiet(e)

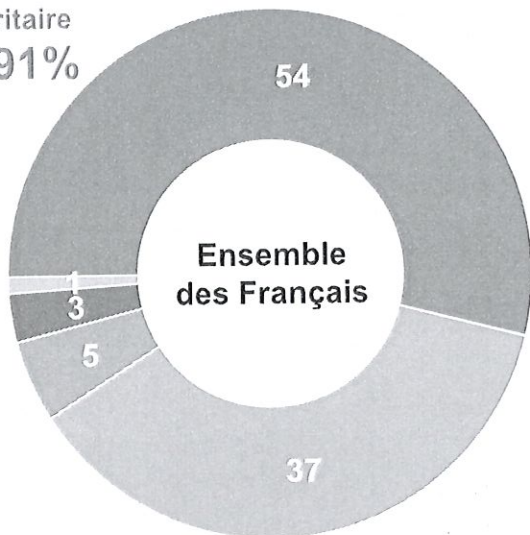


Près de 9 Français sur 10 estiment en conséquence que la transition énergétique constitue un enjeu important pour la France aujourd'hui

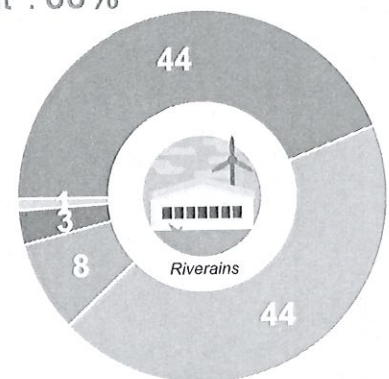
La transition énergétique vise à passer d'une production d'électricité basée sur les énergies non renouvelables (ou fossiles) à une production d'électricité basée sur des énergies renouvelables et sur une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie. Pensez-vous que ceci devrait constituer aujourd'hui pour la France un enjeu prioritaire ou non... ?

- À tous, en % -

Un enjeu prioritaire
/ Important : **91%**

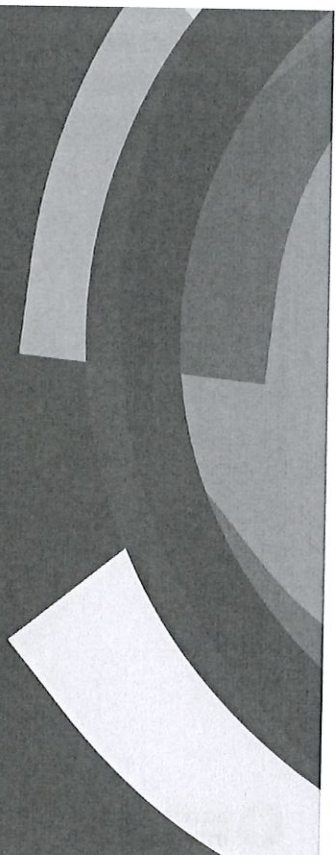


Un enjeu prioritaire
/ Important : **88%**



- Prioritaire
- Important mais pas prioritaire
- Secondaire
- Pas important du tout
- Ne se prononce pas

Perception de l'énergie éolienne



L'énergie éolienne bénéficie d'une très bonne image générale auprès des Français, qui est meilleure encore auprès des riverains de parcs éoliens

Avez-vous une bonne ou une mauvaise image de l'énergie éolienne ?

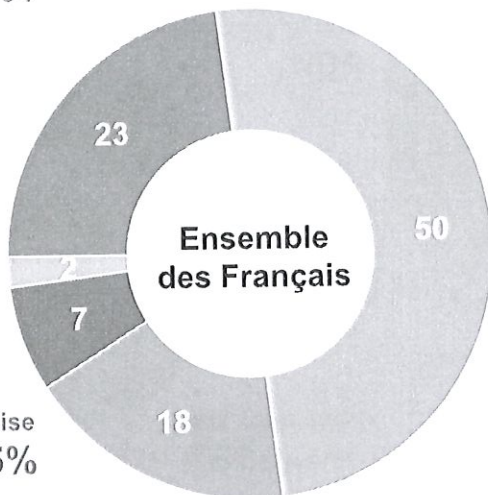
- À tous, en % -

Une bonne image :

73%



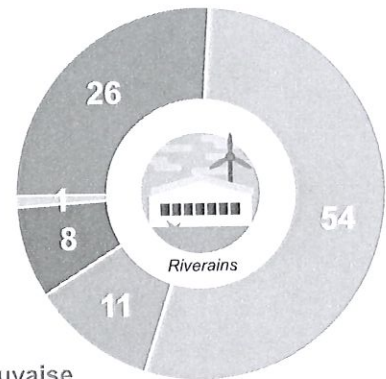
18-34 ans : 84%
35-49 ans : 78%



Une mauvaise image : **25%**

Une bonne image :

80%



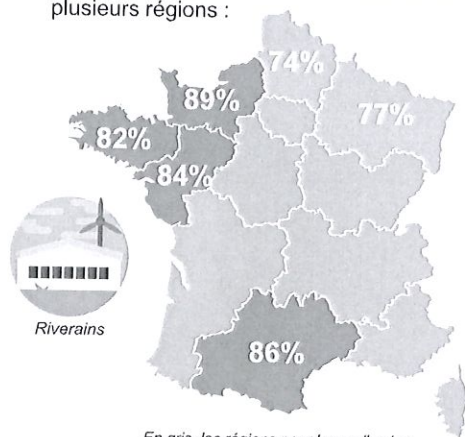
Une mauvaise image : **19%**

Image générale de l'éolien auprès des riverains de parcs éoliens dans plusieurs régions

Avez-vous une bonne ou une mauvaise image de l'énergie éolienne ?

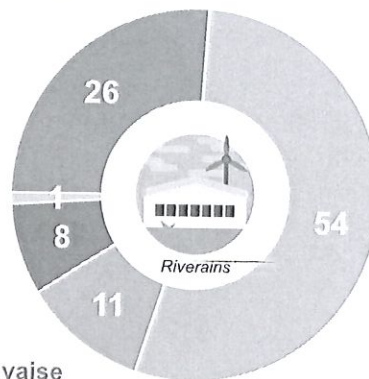
- À tous, en % -

Bonne image auprès des riverains dans plusieurs régions :



En gris, les régions pour lesquelles les bases régionales sont insuffisantes.

Une bonne image : **80%**

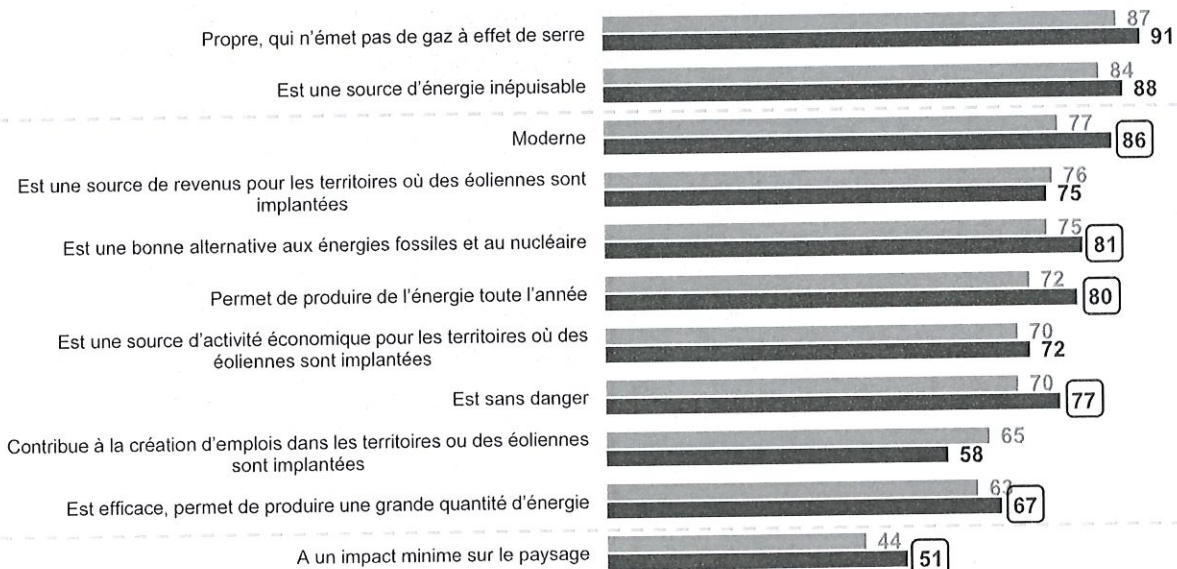


Une mauvaise image : **19%**

Dans le détail les riverains d'éoliennes attribuent plus que l'ensemble des Français la plupart des qualificatifs positifs attribués aux éoliennes

Et plus précisément, diriez-vous que chacun des qualificatifs suivants correspond bien ou mal à l'énergie éolienne ?

- A tous, en % de réponses « Correspond bien » -



Regard porté sur l'installation d'un parc éolien



68% des Français estiment à froid que l'installation d'un parc éolien sur leur territoire serait une bonne chose, principalement en raison de sa contribution à la protection de l'environnement et sa capacité à donner la preuve de l'engagement écologique du territoire

Vous-même, pensez-vous que l'installation d'une éolienne / d'un parc éolien à proximité de votre territoire serait une bonne ou une mauvaise chose ?

- À tous, en % -

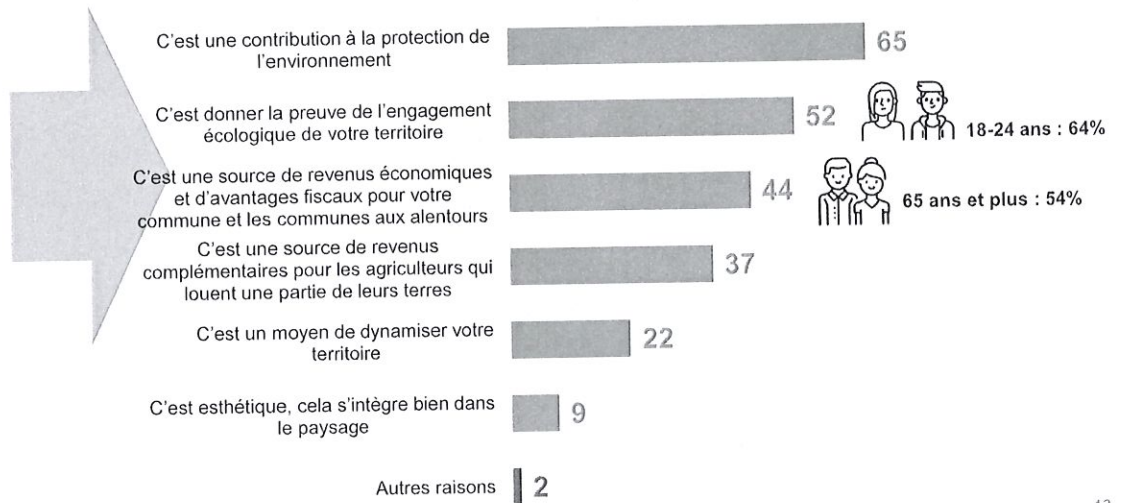


68%

des Français estiment, à froid, que l'installation d'un parc à proximité de leur territoire serait une bonne chose

Pour quelles raisons pensez-vous que l'installation d'une éolienne / d'un parc éolien dans votre territoire serait une bonne chose ? – Réponses données à l'aide d'une liste, 3 réponses possibles

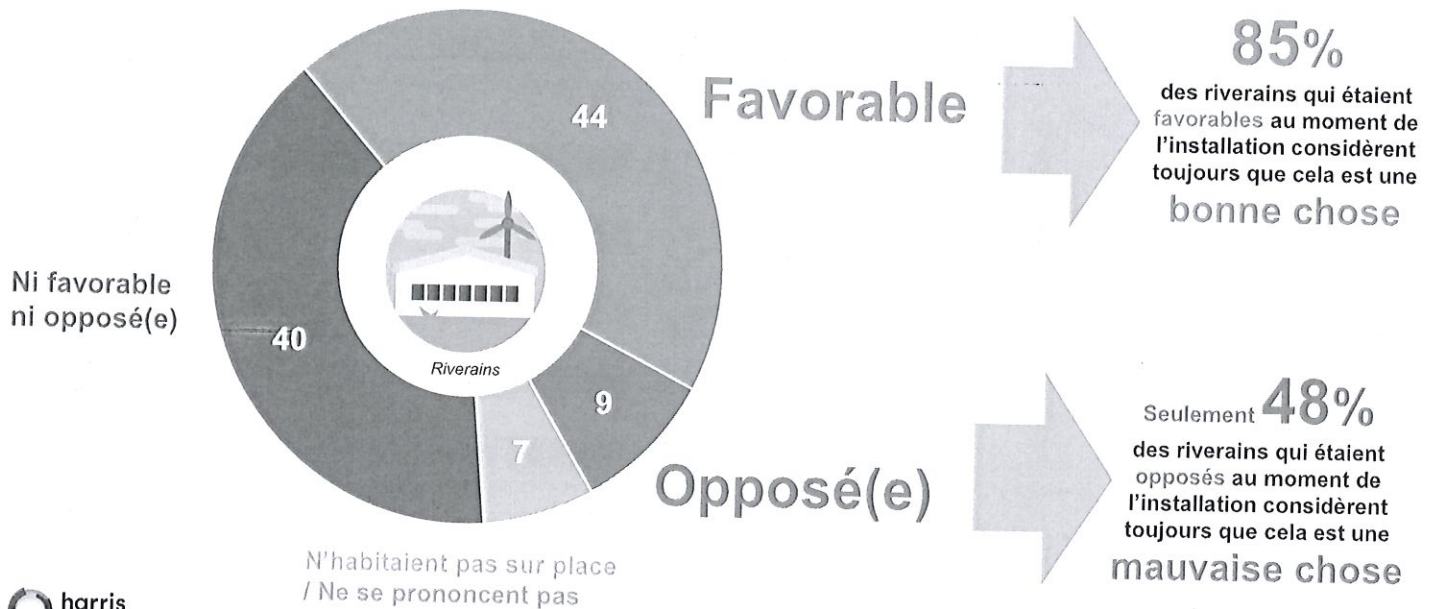
- À ceux estimant que l'installation d'une éolienne serait une bonne chose, en % -



44% des riverains d'éoliennes affirment aujourd'hui qu'au moment de leur installation, ils étaient favorables au projet, contre 9% qu'ils y étaient alors opposés (dont seulement la moitié l'est encore aujourd'hui)

Au moment de l'installation d'un parc éolien dans votre commune ou à proximité, étiez-vous favorable, opposé(e) ou ni favorable ni opposé(e) à cette installation ?

- Aux riverains, en % -



Contacts

Merci de noter que toute **diffusion de ces résultats** doit être accompagnée des éléments techniques suivants :
le **nom de l'institut**, le **nom du commanditaire de l'étude**,
la **méthode d'enquête**, les **dates de réalisation** et la **taille de l'échantillon**.

Suivez l'actualité de Harris Interactive sur :



www.harris-interactive.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)

Contacts Harris Interactive en France :

Jean-Daniel Lévy – Directeur du Département Politique & Opinion - 01 44 87 60 30 - jdlevy@harrisinteractive.fr

Laurence Lavernhe – Responsable de la communication - 01 44 87 60 94 - 01 44 87 60 30 - llavernhe@harrisinteractive.fr

ahead of what's next

Étude de vent préliminaire

Projet de Gourvillette



Caractéristiques générales

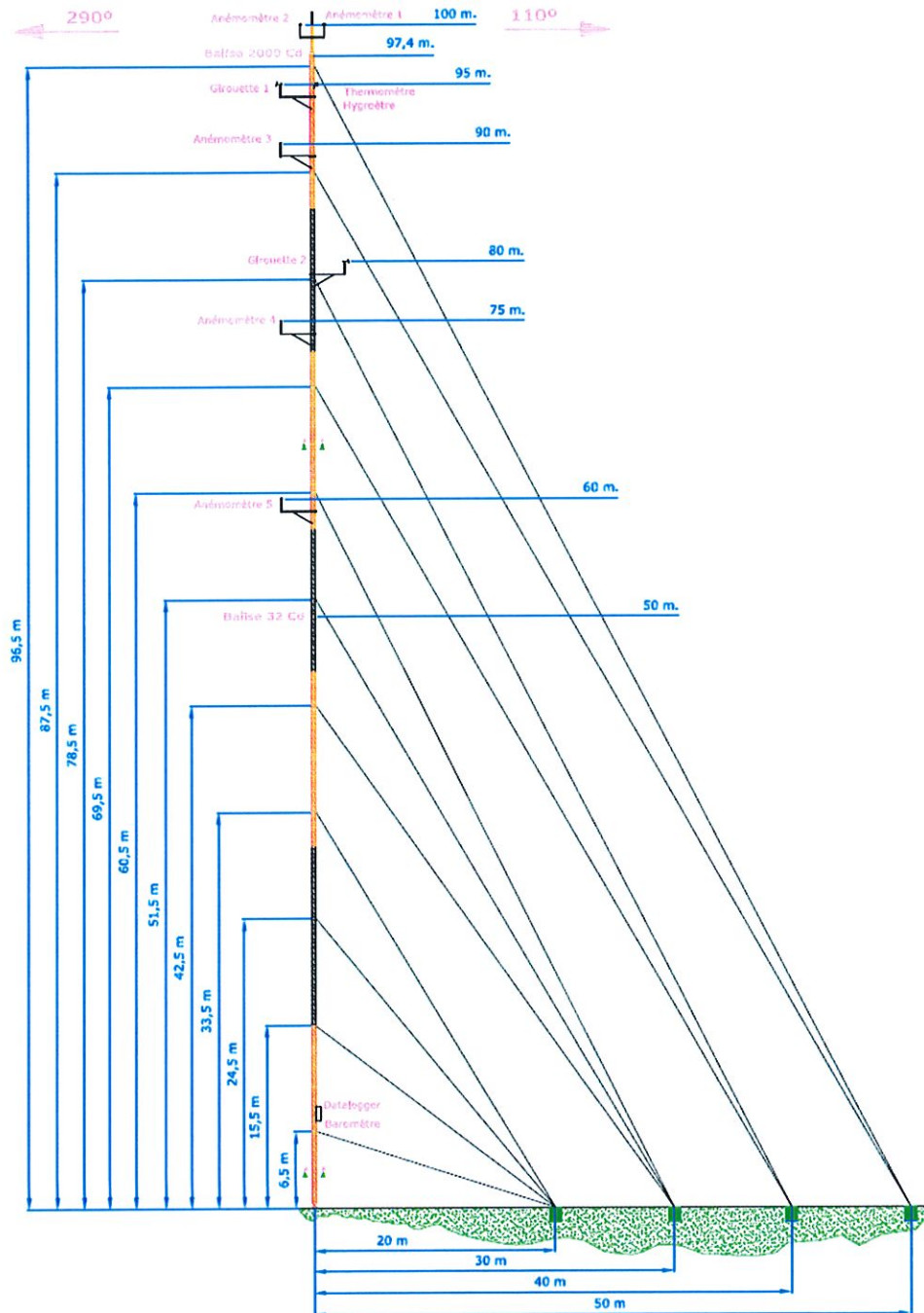
Nom du projet	Gourvillette
Département - Commune	Charente-Maritime – Gourvillette (17)
Développeur	BayWa r.e. France / Enerpole/ Gourvillette Energies
Nombre d'éolienne prévues	4
Taille des éoliennes envisagées	Diamètres de 117m ou 115m avec hauteur totale de 150m.
Statut du projet	En instruction
Mesure de vent	Mât de mesure (Décembre 2016 – Septembre 2018)

Table des matières

Projet de Gourvillette	1
Caractéristiques générales	1
Présentation du mât de mesure	3
Analyse des données de vent	5
Résultats :	5
<i>Rose des vents</i> :	5
<i>Profil vertical du vent</i> :	6
<i>Production</i> :	6

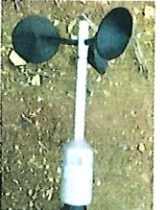


Présentation du mât de mesure

Un mât de mesure de vent a été installé sur le projet éolien de Gourvillette. Ce mât a permis de récolter des données de vent qui vont être exploitées et analysées afin de connaître le plus précisément possible la ressource en vent de ce site.



Le mât a été installé en décembre 2016 et démonté en Septembre 2018. Pendant cette campagne, chaque capteur présent sur le mât a enregistré une donnée toutes les 10 minutes.

Les capteurs présents sur le mât de Gourvillette :

Capteurs	Hauteur de l'installation	Explication de la mesure	Valeur moyenne mesurée	
Anémomètres	100m (x2)	Un anémomètre mesure la vitesse du vent. La fréquence de rotation des coupelles (en Hz) est transformée en vitesse (en m/s) via une fonction mathématique propre à chaque anémomètre. La mesure en haut du mât (100m) est la plus importante. C'est pourquoi deux anémomètres y sont installés (en cas de panne de l'un des deux).	6.48m/s	
	90m	D'autres anémomètres sont placés le long du mât. Avoir des mesures de vent à différentes hauteurs permet de connaître le « profil vertical du vent » qui indique comment évolue la vitesse du vent avec l'altitude. La vitesse de vent en chaque point de la surface balayée par les pales des futures éoliennes est donc connue.	6.26m/s	
	75m		5.93m/s	
	60m		5.67m/s	
Girouettes	95m	Une girouette mesure la direction du vent. Cette mesure permet d'établir la rose des vents et de définir quels sont les directions de vent dominantes du site. Deux mesures sont réalisées à deux hauteurs différentes, pour diminuer les incertitudes (vérification de la cohérence des mesures des deux girouettes)	289° (Nord-Ouest)	
	80m		286.5° (Nord-Ouest)	
Sonde de température	95m	La température de l'air est mesurée sur le mât à deux hauteurs différentes. La température est un facteur essentiel dans la définition de la densité de l'air, qui elle-même intervient dans le calcul de l'énergie cinétique fournie par le vent.	13.7°C	
	10m		14.5°C	
Hygromètre	10m	Un hygromètre mesure l'humidité de l'air. Comme la température et la pression atmosphérique, cette grandeur intervient dans le calcul de la densité de l'air.	73.9%	
Baromètre	10m	Un baromètre mesure la pression atmosphérique. Comme la température, cette grandeur intervient dans le calcul de la densité de l'air.	1004 hPa	

Durant les périodes d'activité des chauves-souris (mars – septembre), le mât de mesure accueille également des capteurs d'activités chiroptères qui permettent d'évaluer les populations et les différentes espèces présentes sur le site.

En plus des appareils de mesure, le mât est également équipé de systèmes d'alimentations autonomes (panneaux solaires) et de balises lumineuses. Le balisage du mât est obligatoire pour assurer la sécurité des différents utilisateurs de l'espace aérien (aviation civile, de loisir ou militaire).



Photo de balisage (source BayWa r.e. France)

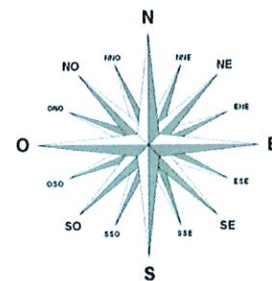
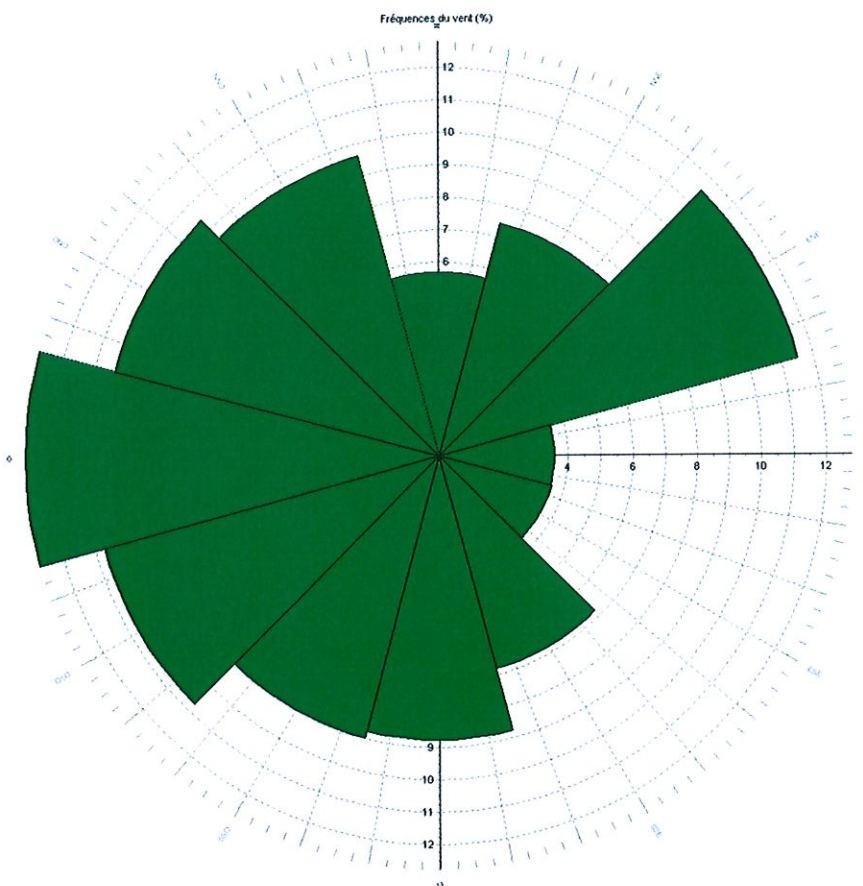
Analyse des données de vent

Les données de vent présentées dans le tableau précédent sont les données moyennes mesurées sur le mât pendant toute la campagne. Ces données doivent être ajustées pour prendre en compte les variations mensuelles et annuelles des conditions de vent.

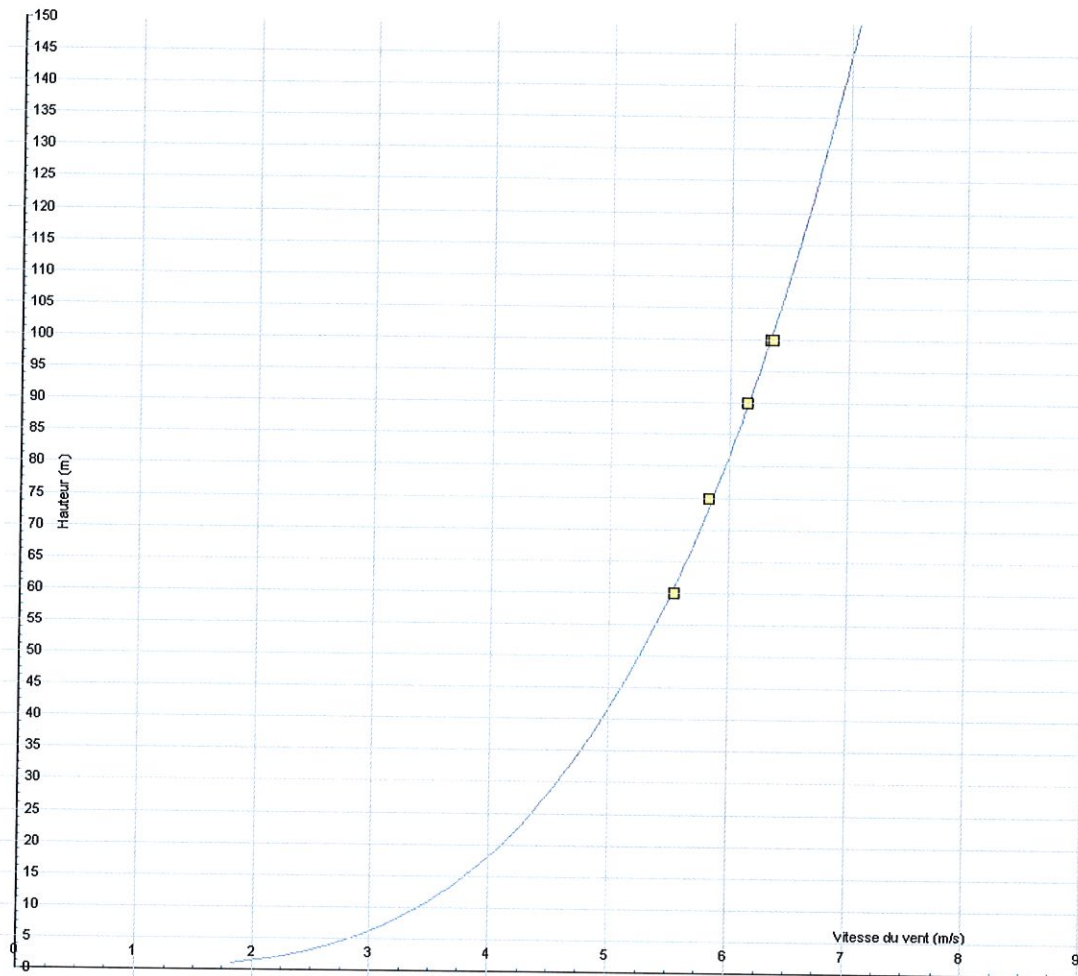
L'analyse long terme des données permet de prendre en considération le fait que l'année de mesure n'est pas forcément représentative du vent habituellement rencontré sur site. Par exemple, si la mesure de vent a eu lieu pendant une année plus ventée que la moyenne, les résultats des études, sans considération de cette analyse long terme risquerait d'être trop optimistes et vice versa.

Résultats :

Rose des vents :



Profil vertical du vent :



Production :

Cette analyse, réalisée via le logiciel WindPro a validé les chiffres qui avait été estimés avant l'installation du mât de mesure. En effet, avant la campagne de mesure de vent, les estimations de vent et de production avaient été basées que les données d'un mât situé à 13km du projet.

Différents modèles d'éoliennes sont envisagés pour le projet de Gourvillette. Chaque éolienne possède des caractéristiques particulières : taille de rotor, puissance, hauteur de mât, niveau acoustique...

La production d'électricité du futur parc de Gourvillette dépend donc du modèle choisi. La production du parc éolien sera comprise entre 31 600MWh/an et 33 200MWh/an pour une puissance installée comprise entre 12MW et 13.8MW. Cette production est une production nette, qui prend en compte toutes les contraintes opérationnelles des machines.



DDTM de la Charente Maritime
A l'attention du Guichet Unique des demandes
d'Autorisation Unique
89 avenue des Cordeliers
CS 80000
17018 La Rochelle Cedex 1

Paris, le 20 aout 2018

Objet : Réponse à l'avis de la MRAe sur Projet éolien de Gourvillette
Référence : Avis MRAe n°2018APNA138 – Dossier P-2018-6720

Monsieur,

Veillez trouver ci-après la réponse du maitre d'ouvrage à l'avis de l'Autorité environnementale délivrée par la mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle Aquitaine sur le projet de parc éolien sur la commune de Gourvillette (Charente-Maritime).

Comme rappelé en introduction de l'avis de la MRAe, le projet éolien mené par la société Gourvillette Energies sur le territoire de la commune de Gourvillette (17490) est composé de 4 éoliennes d'une hauteur en bout de pale maximale de 150 m et d'un poste de livraison. ~~Par contre~~Cependant, et contrairement à ce qui est écrit page 2 de l'avis, les éoliennes sont toutes situées à plus de 700 mètres des habitations et a fortiori à plus de 700 mètres du bourg de Gourvillette.

Concernant l'impact du projet sur les sites Natura 2000, notamment la ZPS Plaine de Néré à Bresdon localisée à 500 m, un complément a été apporté par le bureau d'étude écologique (en annexe du présent courrier). Cette note complémentaire conclue comme l'étude d'impact « *L'impact du projet sur [l'Outarde canepetière] sera cependant limité et compensé par la mise en place d'une mesure compensatoire* » (extrait page 375 de l'étude d'impact générale), et l'impact résiduel global est défini comme neutre sur la ZPS. **Le projet éolien de Gourvillette n'impactera pas l'intégrité des sites Natura 2000, mieux les mesures compensatoires qui seront mises en œuvre pour l'Outarde canepetière, bénéficieront aussi aux autres espèces de la ZPS : busard Saint-Martin, œdicnème criard, cortège des passereaux nicheurs des milieux ouverts.**

Concernant l'enjeu chiroptère, le maitre d'ouvrage s'engage par ce courrier à étendre le bridage prévu sur les éoliennes GOU-03 et GOU-04 à l'ensemble du parc. Ainsi le bridage présenté dans l'étude d'impact, sera programmé sur les 4 éoliennes dès la mise en service du parc.

« *Au regard des sensibilités identifiées le plan de bridage suivant pourrait être proposé : éoliennes concernées [toutes], vitesse de redémarrage à 5,5m/s, 3 heures suivant le coucher du soleil et 2 heures précédant le lever du soleil (soit au total 5 heures au total étalées sur le début de la nuit et la fin de la nuit), de mi-Avril à Octobre (soit sur 6,5 mois de l'année).* » (Extrait page 491 de l'étude d'impact générale, étendu à l'ensemble du parc)

Un suivi en hauteur des chiroptères sera également mis en place dès la mise en service du parc et permettra d'adapter si besoin les caractéristiques du bridage.

« *Un suivi automatisé à hauteur des pales (type Chirotech) sera mis en place dès l'autorisation du parc pour déterminer précisément l'activité des chauves-souris sur le site et donc la valeur seuil et les créneaux horaires retenus pour la programmation spécifique du fonctionnement des éoliennes. [...] La configuration du dispositif sera assurée par un bureau d'études spécialisé et indépendant, avec un*

objectif de réduction de mortalité minimum de 80%. Il s'agit de préconisations qui seront affinées suite au suivi de mortalité. La plupart des fabricants proposent dorénavant une solution de bridage intégrée à leurs éoliennes. » (Extrait page 491 de l'étude d'impact générale)

La généralisation du bridage à l'ensemble du parc associé à un suivi en hauteur permettant d'adapter le plan de fonctionnement des éoliennes, consolide l'évaluation de l'impact résiduel de faible à très faible, concernant les chiroptères.

Les mesures de suivi de comportement et de mortalité des chiroptères et de l'avifaune présentées dans l'étude d'impact générale sont conformes au protocole mis à jour le 5 avril 2018. Pour les chiroptères : *« Il s'agit de mettre en place un contrôle indépendant des installations [...] associé à un autocontrôle [...]. Ce double contrôle devra garantir un passage par semaine sur site au mois de mars, 1 contrôle tous les 4 jours jusqu'au 15 mai et enfin 1 contrôle tous les 3 jours jusque mi-octobre. Ce suivi s'étalera sur 4 années (T+1 / T+5 / T+15 / T+25). » (Extrait page 492 de l'étude d'impact générale)*

Pour l'avifaune : *« Mettre en place un contrôle indépendant des [...] associé à un autocontrôle [...]. Ce double contrôle devra garantir un passage par semaine sur site au mois de mars, 1 contrôle tous les 4 jours jusqu'au 15 mai et enfin 1 contrôle tous les 3 jours jusque mi-octobre. Cette fréquence des passages pourra être affinée les autres années selon les résultats du premier contrôle. Ce suivi s'étalera sur 4 ans durant la phase d'exploitation (T+1 / T+5 / T+15 / T+20). [...] Ce suivi de mortalité sera complété par l'installation du module de détection de collision DT Bird qui complétera les résultats des observations et permettra de moduler le taux de disparition de cadavres et le biais lié à l'observateur. »*
« Mettre en place un suivi annuel de la migration pour une évaluation des impacts réels et caractériser l'évolution des mouvements d'oiseaux. Il s'agirait de réaliser 4 journées d'observation pour chaque phase de migration (postnuptiale et pré-nuptiale) sur une année face au parc sur des points fixes répartis. Les passages sont à étaler entre février et fin avril, et entre septembre et fin novembre. Ce suivi sera à réaliser une fois au cours des 3 premières années puis une fois tous les 10 ans.

En fonction des résultats obtenus, le fonctionnement du parc éolien pourra être adapté aux éventuelles modifications de trajectoires des couloirs de migration sur le moyen ou long terme [...]. »

« Mettre en place un suivi de l'avifaune nicheuse [...] orienté notamment sur l'analyse comportementale des rapaces nicheurs ou en chasse [...] et sur le comportement reproducteur de l'outarde canepetière et de l'oedicnème criard. Ce suivi garantira 5 passages par année de suivi, dans un premier temps tous les deux ans (T+1 / T+3 / T+5), puis tous les 5 ans (T+10 / T+15). La période de prospection s'effectuera de mars à août. »

« Mettre en place un suivi de l'avifaune migratrice ou hivernante au sein d'une aire élargie susceptible d'être indirectement impactée par la présence du parc éolien. Ce suivi sera notamment orienté sur l'analyse comportementale et démographique des espèces formant des rassemblements [...]. Ce suivi garantira 4 passages par année de suivi, dans un premier temps tous les deux ans (T+1 / T+3 / T+5), puis tous les 5 ans (T+10 / T+15). La période de prospection s'effectuera de septembre à octobre pour l'outarde canepetière et l'oedicnème criard, et de décembre à février pour les espèces hivernantes. »
(Extraits de la page 492 de l'étude d'impact générale)

Le maître d'ouvrage s'engage par ce courrier à ajuster les suivis comportementaux et les suivis de mortalité des chiroptères et oiseaux si le protocole officiel faisait de nouveau l'objet d'une mise à jour, ou si les résultats des suivis n'étaient pas conformes aux conclusions de l'étude d'impact, et ce pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien. De même, les mesures ERC seront adaptées si besoin en fonction des résultats des premiers suivis.

La campagne de mesure acoustique du projet de Gourvillette a été réalisée en période hivernale. Cette saison permet d'obtenir des résultats conservateurs pour les riverains du fait d'une ambiance sonore plus calme en hiver (bruit résiduel plus faible). Les résultats présentés dans cette étude ne sont donc pas rigoureusement valables pour les autres saisons, mais ils permettent d'estimer l'impact sonore maximal.

Durant cette campagne, les vents étaient répartis dans une large gamme de directions et de vitesses. Les conditions météorologiques relevées au cours de la période de mesures sont représentatives des conditions habituellement observées dans la région, les directions de vent majoritairement mesurées étant Sud, Sud-Sud-O et Sud-Ouest. Ces directions font partie des vents dominant du site (NE-SO). La direction SO est la direction la plus contraignante, puisque les habitations les plus proches sont situées au NE du projet. De plus, en l'absence de source de bruit significative sur site, la direction du vent a assez peu d'influence sur les niveaux de bruits résiduels. Ainsi les nuages de points observés lors de cette campagne sont homogènes malgré le large spectre de directions mesurées, confirmant que les niveaux résiduels mesurés pendant la campagne seront applicables pour des vents de toutes directions.

Enfin pour rester conservateur et estimer au mieux l'impact sonore, les calculs de propagation du son ont été réalisés en considérant pour chaque point de mesure la direction de vent en provenance du futur parc. Cette hypothèse est très conservatrice pour les riverains, puisqu'elle maximise la propagation du son dans toutes les directions. **Les résultats de la campagne de mesure acoustique permettent de conclure sur l'impact sonore du projet dans les conditions les plus favorable à la propagation du son. Les bridages proposés dans l'étude sont donc volontairement surdimensionnés et conservateurs pour les riverains.**

L'étude d'impact acoustique conclue que « *Les critères réglementaires en termes de bruit (arrêté ICPE du 26/08/2011 applicable aux parcs éoliens) seront respectés lors de l'exploitation du parc éolien de Gourvillette en ce qui concerne la tonalité marquée et le bruit ambiant sur le périmètre de mesures du bruit de l'installation. Il existe toutefois des risques de dépassement des valeurs réglementaires dans les zones à émergence réglementée en période nocturne uniquement. ECHOPSY a donc proposé un plan de gestion sonore [...] qui permet de respecter la réglementation en termes d'émergence et/ou de niveaux de bruit ambiant. [...]*

Cependant, il faut noter que, sur les résultats obtenus, il existe une incertitude liée notamment aux fluctuations instantanées des conditions météorologiques, jouant un rôle prédominant dans la propagation du bruit à grande distance. De plus, la gêne éventuelle ressentie au voisinage possède un caractère subjectif.

En conséquence, si le Maître d'ouvrage souhaite valider de façon définitive la conformité et les plans de gestion du fonctionnement des éoliennes indiqué dans cette étude, il pourra réaliser une campagne de mesures acoustiques au niveau des différents voisinages lors de la mise en fonctionnement des nouvelles installations. Si elles étaient décidées, ces mesures de contrôle devront s'effectuer pour les différentes configurations de vent et périodes (jour, nuit). Conformément à l'article 28 de l'arrêté du 26 août 2011, la campagne de mesures devra se faire selon les dispositions de la norme NF S 31-114 dans sa version en vigueur ou à défaut selon la version de juillet 2011. Les résultats des mesures permettront, le cas échéant, d'adapter le plan de gestion des éoliennes aux conditions réelles de l'exploitation. » (Extraits des pages 501 et 502 de l'étude d'impact générale).

Afin de définir le plan de bridage le mieux adapté aux conditions réelles sur site, et de confirmer le respect de la réglementation acoustique, le maître d'ouvrage s'engage à réaliser des mesures de réception acoustique l'année suivant la mise en service du parc éolien. Suite à ces mesures de réception et aux éventuels retours des riverains sur leur ressenti, le plan de fonctionnement des éoliennes sera affiné si nécessaire, assurant ainsi le respect de réglementation acoustique.

En dessous de 35dB de bruit ambiant, les normes actuelles considèrent qu'il n'y a pas d'enjeux acoustiques suffisants pour examiner les émergences.

Concernant l'évaluation de l'impact sonore du dispositif DT-Bird, notons que le système d'effarouchement n'est déclenché que ponctuellement : selon une étude menée en Suède par Litsgard

& al. en 2016¹, les alertes sonores ont une durée quotidienne cumulée de 4 min 45 sec et une durée moyenne par alerte de 22 à 32 secondes. Ce dispositif ne rentre donc pas dans le cadre de l'évaluation réglementaire des impacts acoustiques. Selon cette même étude, les niveaux de bruit enregistrés, pour ce dispositif qui fonctionne uniquement le jour, ne dépassent pas 40 dB à 750 m des éoliennes équipées. Dans le cadre de ce projet, il faut souligner que ce système le DT Bird sera installé que sur une seule éolienne, à savoir GOU-02, la plus éloignée des habitations (presque 1200m de Gourvillette), et le haut-parleur devrait être orienté vers le sud (à l'opposé du village). **Cette configuration pour l'utilisation du dispositif DT Bird permet d'envisager une contribution sonore très limitée et compatible avec la réglementation.**

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Can NALBANTOGLU,
Gérant de Gourvillette Energies

Gwenaël VERGER,
Responsable du projet

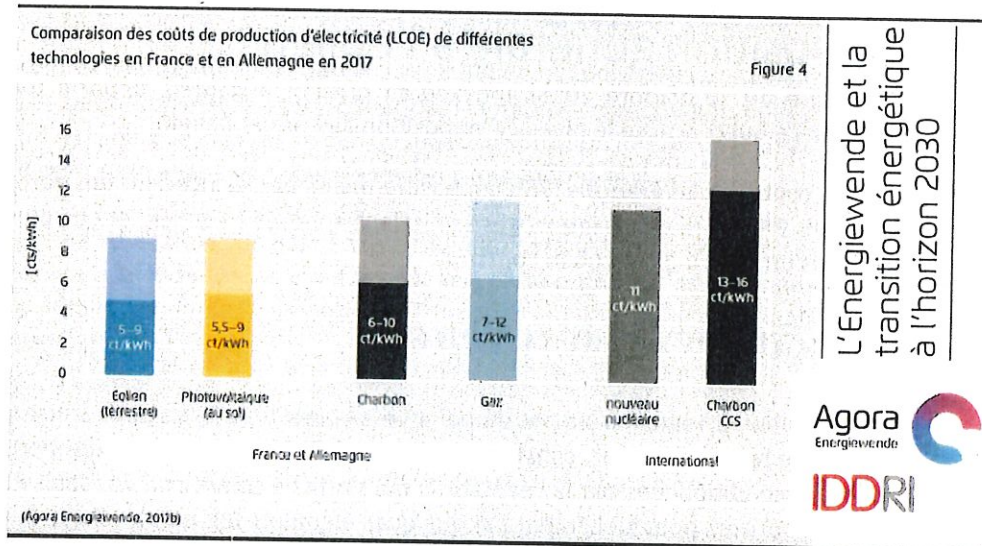
¹ Etude disponible sur le lien suivant :

https://dtbird.com/images/Downloads/Experiences_from_Swedens_first_DTBird_installation.Ecomcom_AB_Reports_summary_translated_to_English_by_DTBird.pdf

Gourvillette Energies SARL
50 Ter rue de Malte, 75011 PARIS

Tel : 01 55 31 49 80 / Fax : 01 55 31 49 88
SIRET 822 842 456 000 11, RCS PARIS

d'énergie et à de la maîtrise de la consommation d'énergie via par exemple l'isolation de nos logements. L'éolien est l'une des composantes indispensables de cette transition. En effet la transition énergétique ne peut se faire sans éolien terrestre qui est aujourd'hui l'un des moyens le moins cher de produire de l'électricité en France (voir schéma ci-après). Surtout l'éolien terrestre permet de produire des volumes importants et corrélés à nos consommation saisonnières : l'éolien produit davantage en hiver, et produit autant la nuit que le jour. Or notre consommation d'électricité est 2 à 3 fois plus importante en hiver et nous consommons aussi de l'électricité la nuit.



Une autre donnée importante à prendre en compte pour l'éolien est le foisonnement : concentrer l'éolien dans une zone donnée est inefficace d'un point de vue production car lorsque le vent ne souffle pas dans ce secteur on ne profite pas des vents présents ailleurs pour avoir une production en permanence. En foisonnant les implantations sur le territoire, on bénéficie des différents régimes de vents et on permet une production plus homogène.

Ainsi, en profitant des régimes de vent distincts et en diversifiant les sources d'énergie renouvelables, les énergies renouvelables se substituent progressivement aux productions d'énergie fossiles, ce qui permet ainsi d'éviter le rejet de gaz à effet de serre (CO₂ en particulier) dans l'atmosphère.

Dans le cas du parc éolien de Gourvillette, les rejets atmosphériques évités peuvent donc être estimés à 9 350 tonnes de CO₂ par an ⁶.

Paris, 30/01/2019
Can Nalbantoglu
Gérant

GOURVILLETTE ENERGIES SARL
50 ter rue de Malte
F-75011 Paris
RCS Paris 822 842 456

ANNEXE

- Etude Harris 16 octobre 2018

⁶La Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES), a estimé que 296g de CO₂ sont économisés par Kw/h éolien produit.



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 20 décembre 2018

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE
COORDINATION ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par :
Marie-Christine BEGUE

Tél. 05.46.27.44.87
Fax. 05.46.27.46.16

marie-christine.begue
@charente-maritime.gouv.fr

Bordereau d'envoi

à

Mesdames et Messieurs les Maires

OBJET : Implantation d'un parc éolien sur la commune de GOURVILLETTE
Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Nombre de pièces	Objet	Observations
1	Parc éolien de SARL GOURVILLETTE ENERGIES Enquête publique du jeudi 13 décembre 2018 au mardi 15 janvier 2019 inclus <u>AVIS MRAE</u>	Transmis pour être intégré au dossier d'enquête publique

Le Préfet,
pour le Préfet,
Le Chef de Bureau,

Catherine MALLET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 17 novembre 2017

Mission évaluation environnementale

Avis de l'Autorité environnementale (article L122-1 et R122-1 et suivants du Code de l'environnement)

Avis 2017 – 005657

Localisation du projet : commune de Gourvillette (17)
Demandeur : Gourvillette Energies (SARL)
Procédure principale : autorisation unique pour une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éolienne) au titre du décret 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement
Autorité décisionnelle : Préfet de la Charente-Maritime
Date de réception de la demande d'autorisation unique : 15 novembre 2016

Article R122-7 II du Code de l'environnement :
information est faite de l'absence d'observations émises dans le délai
de l'Autorité environnementale
sur la demande présentée par Gourvillette Energies

